

## PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

**Animation et mise en œuvre des documents d'objectifs des sites  
Natura 2000 ZSC FR 9301592 et ZPS FR 9310019**

**« Camargue »**



*Ilot de nidification de l'étang de la Vignolle (Site « Etangs et marais des salins de Camargue ») (Crédits : David Lazin)*

## **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE**

**Du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018**

## Préambule

L'objectif du réseau NATURA 2000 est d'assurer le maintien ou le cas échéant la restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la directive « Habitats » dans un état de conservation favorable et la conservation d'habitats d'espèces de la directive « Oiseaux ». La prise en compte croisée des enjeux écologiques et socio-économiques, fait privilégier pour la gestion des sites NATURA 2000 des engagements volontaires pouvant se concrétiser sous forme de chartes, conventions ou contrats, accompagnés des moyens financiers appropriés.

Cette démarche s'est concrétisée pour les sites « **Camargue** » n°FR9301592 – n°FR9310019 au travers de l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB). Ce document définit les orientations de gestion, les mesures de conservation et indique les mesures réglementaires à mettre en œuvre sur les sites. Il précise les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de mise en œuvre des mesures.

Le DOCOB des sites « Camargue » a été établi sous la responsabilité du Préfet de département, en concertation avec les partenaires locaux concernés. Il a été validé par arrêté préfectoral le 6 décembre 2011.

Le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue en est la structure animatrice depuis cette date.

## Le Docob et le(s) site(s) Natura 2000

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR 9301592, proposée au titre de la directive « Habitats » et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 9310019, proposée au titre de la directive « Oiseaux » et toutes deux dénommées « *Camargue* » ont été respectivement désignées par arrêté du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable le 26 juin 2014 et le 3 octobre 2003.

Le Docob a été réalisé par le Parc naturel régional de Camargue et validé en comité de pilotage le 10 octobre 2011. Il a été approuvé par arrêté préfectoral 6 décembre 2011. L'animation a débuté au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

## L'animation

En tant que collectivité et au regard de ses compétences et de son périmètre, le **Parc naturel régional de Camargue** a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 lors du comité de pilotage du 17 avril 2015. Madame **Isabelle HENAULT**, Vice-Présidente du Parc naturel régional de Camargue et adjointe au maire des Saintes-Maries-de-la-Mer, déléguée à l'environnement, à l'agriculture et l'élevage, à la pêche et à la chasse, a été élue Présidente du comité de pilotage Natura 2000 du site, lors de la réunion en date du 26 janvier 2017.

C'est monsieur **David LAZIN** qui a assuré l'animation du Docob Natura 2000 « *Camargue* » du 10 septembre 2012 au 9 avril 2018.

Le temps consacré à cette mission est à hauteur de **1 ETP**, soit **206 jours** de travail par an (Cf. RCPA du 22/01/15) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018.

Le présent rapport a pour objectif de faire état des actions menées dans le cadre de cette seconde période d'animation (2015 – 2018). Les principaux objectifs consistaient à :

- Poursuivre l'information et la sensibilisation autour de Natura 2000 ;
- Encourager et accompagner la mise en place des contrats Natura 2000 ;
- Poursuivre l'animation du Projet Agro-Environnemental et climatique (PAEc) et accompagner la mise en place des MAEc ;
- Suivre budgétairement l'animation 2015-2018 ;
- Assister techniquement les dossiers d'évaluation d'incidences ;
- Mettre à jour le DOCOB « Camargue » sur le volet marin du site ;
- Elaborer le guide des bonnes pratiques pour l'entretien des canaux et roubines ;
- Assurer des missions de suivi et de surveillance embarquées sur les deux « réserves marines » du golfe de Beauduc ;
- Accompagner les signataires de la charte des manifestations éco-responsables, mise en place par le Parc.

En résumé, le présent rapport fait ainsi état de la 6<sup>e</sup> année d'animation, soit du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018.

## Rappel des enjeux et objectifs du Docob :

Quatre enjeux majeurs de conservation ont été définis à l'échelle du delta :

- Maintien ou restauration de la diversité et de l'hétérogénéité des zones humides camarguaises ;
- Prise en compte des habitats d'intérêt communautaire (prioritaires notamment) situés en particulier à l'extérieur des sites protégés du delta ;
- Prise en compte des habitats d'intérêt communautaire maritimes (Golfe de Beauduc notamment) ;
- Maintien ou amélioration de la compatibilité entre les activités socio-économiques traditionnelles et les habitats d'intérêt communautaire (pratiques extensives à conforter par les démarches agro-environnementales).

Au total, le site compte **29 habitats d'intérêt communautaire**, dont **6 sont prioritaires**.

**21 espèces animales** d'intérêt communautaire au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (dont 17 espèces font l'objet de mesures de conservation du DOCOB)

**110 espèces d'oiseaux** sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Afin de poursuivre l'objectif principal que constitue le maintien ou le retour du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, cinq objectifs principaux ont été définis pour ce site :

- I. Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site
- II. Préserver les secteurs sensibles et les zones importantes pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire
- III. Mettre en place ou pérenniser une gestion favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou des milieux attenants
- IV. Restaurer les milieux favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- V. Communiquer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et leurs sensibilités

Le tableau suivant présente l'ensemble des objectifs de gestion (de conservation) définis pour le site, et regroupés par objectif principal :

N° d'objectif de gestion	Intitulé
<b>I. Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site</b>	
1	Améliorer les connaissances générales des espèces et habitats d'intérêt communautaire et préciser leur état de conservation sur le delta
2	Suivre et approfondir les connaissances sur les habitats et espèces maritimes
3	Mieux connaître le rôle de nurserie du Golfe de Beauduc
4	Suivre l'impact de la démoustication en Camargue
5	Identifier les corridors biologiques prioritaires, puis secondaires, des noyaux de populations d'espèces de l'annexe 2 de la DH (Cistude et Chiroptères notamment)
<b>II. Préserver les secteurs sensibles et les zones importantes pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	
6	Proscrire les interventions mécaniques lourdes et préjudiciables à l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial
7	Intégrer le plus en amont possible la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les projets d'aménagements
8	Préserver les corridors biologiques entre les noyaux de populations nécessiteuses (Cistude et Chiroptères notamment)
9	Maintenir les mosaïques d'habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du delta
10	Maintenir de grandes unités fonctionnelles de roselières
11	Préserver le rôle de nurserie du Golfe de Beauduc
12	Sanctionner le chalutage illégal, optimiser la protection fonctionnelle du golfe de Beauduc (création d'une réserve marine) et protéger les herbiers de zostères
13	Eviter tout aménagement littoral perturbant le transit sédimentaire et les habitats littoraux et marins
14	Proscrire la circulation des 4x4, quads et motos sur les espaces littoraux sensibles
15	Maintenir ponctuellement les faiblesses structurelles du cordon dunaires et les graus naturels existants
16	Mettre en défens les sites de nidification de l'avifaune sensible notamment contre le dérangement et la prédation
17	Mettre en défens et protéger les sites de reproduction sensibles (Cistude et Chiroptères notamment)
18	Mettre en défens les zones d'habitats ou d'habitats d'espèces à haute valeur écologique et patrimoniale
19	Promouvoir le classement en EBC des secteurs boisés pour favoriser des habitats en forte diminution dans le delta
20	Prendre en compte les ripisylves dans les politiques de protection contre les inondations
21	Maintenir les boisements en bordures de plans d'eau, de roubines et de canaux
22	Favoriser la sénescence des boisements (ripisylves et pinèdes notamment)
23	Maintenir les berges naturelles fluviales et lagunaires
24	Maintenir l'activité salicole sur les milieux halophiles voués à cette activité
25	Maintenir et surveiller la topographie des montilles dunaires
26	Favoriser une gestion non interventionniste sur les très localisées mégaphorbiaies camarguaises
<b>III. Mettre en place ou pérenniser une gestion favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou des milieux attenants</b>	

27	Maintenir une mise en eau printanière pour les oiseaux paludicoles sur les secteurs favorables
28	Maintenir l'équilibre hydrologique naturel sur les secteurs favorables (salinité, hydro-périodes...)
29	Diminuer les intrants d'origine agricole dans les milieux naturels
30	Développer la mise en œuvre de plans de gestion hydrologiques concertés locaux intégrant les objectifs de gestion des zones humides et des habitats d'intérêt communautaire
31	Maintenir un pâturage équilibré sur les milieux ouverts et menacés de fermeture
32	Maintenir des pratiques extensives et traditionnelles et éviter toute intensification des pratiques agricoles
33	Innover et proposer des modes de gestion des parcelles attractifs et favorable à la nidification de la Glaréole à collier
34	Favoriser les traitements bovins antiparasitaires non nocifs pour l'entomofaune
35	Réorganiser la fréquentation côtière pour maîtriser les impacts sur les habitats et espèces
36	Intensifier les programmes de renforcement du cordon dunaire sur les zones de recul littoral ou de perte d'habitats dunaires
37	Eviter le nettoyage mécanique des plages
38	Organiser des opérations de limitation des populations de Goéland leucopnée
39	Développer une synergie entre conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et les activités potentiellement dangereuses
40	Limiter la mortalité des infrastructures anthropiques (routes, pompes etc.) sur les différentes espèces d'intérêt communautaires concernées (Chiroptères, Cistudes ...)
41	Mettre en œuvre la Charte forestière du PNR Camargue en développant notamment l'élaboration de Plans Simples de Gestion sur les espaces boisés, et notamment littoraux
42	Elaborer un cahier des charges type d'entretien des canaux et roubines intégrant la conservation des espèces patrimoniales
43	Limiter la prolifération des espèces invasives (sur les zones non touchées prioritairement)
<b>IV. Restaurer les milieux favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	
44	Améliorer de la qualité de l'eau et des sédiments des bras du Rhône et dans le delta
45	Restaurer les variations hydrologiques naturelles sur des secteurs sans enjeux majeurs pour les oiseaux paludicoles nicheurs
46	Restaurer les berges fluviales et lagunaires
47	Aménager de nouveaux sites de nidification pour les oiseaux nicheurs coloniaux
48	Restreindre les éclairages nocturnes sur les bâtiments favorables aux chiroptères
49	Restaurer les corridors biologiques entre les noyaux de populations d'espèces d'intérêt communautaire de l'annexe 2 de la DH (Cistude et Chiroptères notamment)
50	Reconstituer de grandes unités de roselières sur les secteurs favorables et/ou dégradés
51	Reconstituer des boisements en bordures de plans d'eau, de roubines et de canaux sur les secteurs favorables et/ou dégradés
52	Lancer des opérations mécaniques d'entretien ou d'ouverture d'habitats d'intérêt communautaire dégradés sur les secteurs fermés ou en cours de fermeture puis installer un pâturage équilibré
53	Lutter contre les espèces invasives installées dans les secteurs prioritaires
<b>V. Communiquer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et leurs sensibilités</b>	
54	Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur la fragilité des milieux et/ou espèces, sur les zones de conflits d'usages en priorité
55	Promouvoir le cahier des charges type d'entretien des canaux et roubines intégrant la conservation des espèces patrimoniales

Pour atteindre ces objectifs, **56 mesures** ont été identifiées dans le Docob.

## Missions de la structure animatrice :

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et espèces
2. Suivi des évaluations d'incidences
3. Suivis scientifiques
4. Information, communication et sensibilisation
5. Veille à la cohérence des politiques publiques
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

## 1. Gestion des habitats et espèces

### 1.1 Animation des contrats Natura 2000

#### *1.1.a) Démarchage des bénéficiaires potentiels*

#### **Temps d'animation consacré : 3 jours**

**Nombre et liste des contrats concernés :** 2 contrats Natura 2000 concernés :

#### **Description sommaire de l'action :**

- Rencontre avec Madame Corrad du mas des Jacquines, à proximité de Salin de Giraud pour un projet de **contrat de restauration de haies** (26/07/17) sur sa propriété ;
- Projet de contrat de **restauration dunaire** par l'intermédiaire de plantation d'oyats sur la propriété de M. Pagès (plage du Grand radeau aux Saintes-Maries-de-la-Mer) (24/06/17).
- Rencontre avec l'ASCO « Camargue Corrège Major », dans le cadre de l'étude « Canaux & tramer verte & bleue » conduite par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (CA13) et la Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône (FDSH13), afin de voir la compatibilité des travaux d'entretien du canal de Rousty et la possibilité de contrat Natura 2000.
- Réunion préparatoire avec Georges Vlassis, directeur de la maison du cheval Camargue pour des projets de contrats de **restauration hydraulique sur le domaine du mas de la Cure**, appartenant au Conservatoire du Littoral (02/08/17). Visite de terrain avec le garde gestionnaire (24/08/17).
- Rencontre avec Stéphanie Bertrand, chargée de mission au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour voir les **potentialités de contrats Natura 2000 sur les ENS** (07/12/17) ;

#### **Difficultés rencontrées :**

- Démarchage de bénéficiaires potentiels limité en raison du temps important consacré aux autres actions (en particulier sur la rédaction du Docob marin) ;
- Absence de fiche-action permettant la plantation d'oyats.
- Choix d'un signataire de ne pas s'engager dans un contrat Natura 2000 tant que les MAEc ne seraient pas instruites.
- Certains signataires potentiels ont une approche de gestion agricole de leur propriété et non de préservation / restauration des habitats espèces d'intérêt communautaire.

### 1.1.b) Préparation de nouveaux contrats

#### **Temps d'animation consacré : 2,75 jours**

**Nombre et liste des contrats concernés : 3 contrats Natura 2000 :**

- Restauration d'îlots de nidification à Laro-limicoles coloniaux, déposé en réponse à l'appel à projets FEADER de la Région PACA du mois de septembre 2017 (1,25 jours)
- Travaux de mise en défends de montilles et d'entretien de la végétation par pâturage bovin au domaine de la Palissade, en réponse à l'appel à projets FEADER de la Région PACA du mois de mai 2018 (1 jours)
- Localisation de pontes de tortues caouanne par des chiens renifleurs (0,5 jours).

#### **Description sommaire de l'action :**

- Rencontre préalable avec les pétitionnaires potentiels : présentation de l'outil « Contrat Natura 2000 », vérification de l'éligibilité du demandeur, des terrains et de(s) action(s) au regard des objectifs du Docob, conseil et accompagnement dans le choix des actions, proposition d'un échéancier pour le montage du dossier.
- Identification des actions à mener sur le terrain avec le demandeur.
- Rédaction du cahier des charges du contrat. Aller-retours avec le demandeur.
- Accompagnement dans le remplissage du formulaire Cerfa de demande de contrat. Constitution du dossier avec l'ensemble des pièces justificatives demandées.
- Rédaction et transmission d'une fiche projet de contrat Natura 2000 aux services de l'Etat.
- Dans le cas d'un contrat déposé par le Parc naturel régional de Camargue : préparation d'une délibération présentée au comité syndical, préparation budgétaire du contrat.
- Visite de terrain en compagnie des services de l'Etat en amont du dépôt du dossier (Cf. document 2).

#### **Difficultés rencontrées :**

- Le montage d'une demande de contrat Natura 2000 est lourd et complexe en raison de ses nombreuses pièces justificatives et des nombreuses subtilités auxquelles il faut faire attention.



**Document 1 :** Visite des services de l'Etat sur le site « Etangs et marais des salins de Camargue » (18/04/17) pour le projet de restauration d'îlot de nidification (ici sur l'étang de la Vignolle, Salin de Giraud)

Parmi les 3 projets de contrats cités ci-dessus, celui concernant la restauration des îlots de nidification, déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER du mois de septembre 2017 ainsi que celui concernant la localisation de pontes de tortue caouanne, déposé dans le Gard, sont détaillés dans le chapitre « 1.1.d) – Présentation des contrats Natura 2000 signés ». Le contrat Natura 2000 au domaine de la Palissade qui sera déposé au mois de mai est présenté ci-après.

### **Gestion de la végétation par pâturage extensif et mise en défens de montilles au domaine de la Palissade**

#### Fiche d'identité du contrat

**Bénéficiaire** : Parc naturel régional de Camargue

**Mesures du Docob** : CN06 et CN10

**Habitats/espèces** : 3 espèces d'oiseaux et 7 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires (1150, 3170 et 6220)

**Travaux prévus** : pose de clôtures et création d'un couloir de tri

**Superficie** : 1 370 ml de clôtures

**Montant du contrat** : 16 152,00 € TTC

Le Domaine de la Palissade est un espace naturel protégé, propriété du Conservatoire du littoral et géré par le Parc naturel régional de Camargue. Dernier espace naturel non endigué de Camargue, ce territoire vit encore au gré du fleuve et de la mer. Il est un témoin de la formation du delta d'hier et d'aujourd'hui et offre une remarquable diversité paysagère. Du bord du Rhône vers les lagunes, les milieux naturels rencontrés se répartissent selon un gradient de salinité du plus doux au plus salé. Au sein de cet ensemble plusieurs milieux méritent une attention particulière au vu de leur importance communautaire. Ils sont fragilisés soit par des processus de fermeture des milieux (sansouïres et mares temporaires par exemple) soit à l'inverse par le piétinement et le pâturage (montilles et pelouses annuelles).

Le domaine de la Palissade étant situé sur le périmètre du site Natura 2000 « Camargue » – FR9301592, il est possible d'élaborer des contrats Natura 2000 permettant le financement de travaux d'aménagement des espaces naturels en faveur de la biodiversité.

Deux secteurs sont ciblés dans le cadre du contrat Natura 2000 :

1. La basse Michel, secteur sur lequel il est proposé de mettre en place un pâturage d'équilibre afin de préserver et d'améliorer l'état de conservation des sansouïres et des mares temporaires. En effet, ce secteur se ferme, notamment au vu de la chute du nombre de couples nicheurs d'espèces prioritaires telles que la Fauvette à lunettes et le Chevalier gambette. Le pâturage sera prévu seulement en période estivale (juillet-août) afin d'éviter les atteintes aux habitats et aux espèces mais aussi de ne pas exposer le bétail aux risques de crue.
2. Les montilles de l'Oie, habitat prioritaire abritant la plupart des espèces floristiques protégées du domaine : la Fausse girouille des sables (*Pseudorlaya pumila*), le Panicaut de mer (*Eryngium maritimum*), le Lys maritime (*Pancratium maritimum*), le Panais épineux (*Echinophora spinosa*) et le Liseron des sables (*Calistegia soldanella*). Les montilles se situant sur les sentiers de visites pédestres, il est nécessaire de les mettre en défens afin d'éviter le piétinement et l'érosion prématuré de cet habitat.





Document 2 : Montilles de l'Oie au domaine de la Palissade (propriété du Conservatoire du Littoral, commune d'Arles)

L'action consiste à mettre en défens les secteurs concernés :

- Création d'un clos de pâturage bovin sur le secteur de la baisse Michel
- Pose d'une clôture de mise en défens des montilles de l'Oie

⇒ **Ce contrat sera déposé dans le cadre de l'appel à projets FEADER de la région PACA pour un dépôt au 25 mai 2018**

#### *1.1.c) Maîtrise d'œuvre de contrats signés*

**Temps d'animation consacré : 6,5 jours**

**Nombre et liste des contrats concernés** : 2 dossiers :

- Restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne (3,75 jours) ;
- Restauration d'îlots de nidification à Laro-limicoles coloniaux (2,75 jours).

**Description sommaire de l'action** : Préparation et mise en place de marchés à procédure adaptée pour la réalisation des travaux : rédaction du CCTP et du règlement de consultation, rédaction du rapport d'analyse des offres, suivi administratif et financier du marché du début jusqu'à sa finalisation, en partenariat avec les gestionnaires des terrains du Conservatoire du Parc ainsi que de la chargée de mission « marchés publics ».

**Difficultés rencontrées** :

- Question de la responsabilité décennale pour les entreprises de travaux de génie écologique.

#### *1.1.d) Suivi des contrats signés*

**Temps d'animation consacré : 4,5 jours**

**Nombre et liste des contrats concernés** : 4 dossiers acceptés

- Restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne (2,5 jour) ;
- Restauration hydraulique sur les marais de la Capelière (0,25 jour) ;
- Restauration hydraulique du canal dit « *de la Pigeonnière* » (Domaine des Grandes cabanes du Vaccarès) (0,25 jour) ;
- Restauration d'îlots de nidification à Laro-limicoles coloniaux (1,5 jours).

### **Description sommaire de l'action :**

- Suivi de la signature des contrats et des éventuels avenants ;
- Suivi de la mise en œuvre des travaux ;
- Suivi financier ;
- Entretien avec les bénéficiaires pour ajustements, conseil dans le cadre de dossiers à redéposer.

### **Difficultés rencontrées :**

- Manque de retour de la part des signataires une fois le contrat signé.

#### *1.1.e) Présentation des contrats Natura 2000 signés*

### **Restauration d'îlots de nidification à laro-limicoles coloniaux**

#### Fiche d'identité du contrat

**Bénéficiaire :** Parc naturel régional de Camargue

**Mesures du Docob :** CN12 (Docob « *Camargue* »), CN19 (Docob « *3 marais* »), GEH2.1 (Docob « *Etangs entre Istres et Fos* »)

**Habitats/espèces :** 9 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

**Travaux prévus :** Achat et livraison de broyat de coquilles d'huitres

**Superficie :** 12 îlots/radeaux de nidification

**Montant du contrat :** 17 124,54 € TTC

Dans le cadre des programmes LIFE ENVOLL, LIFE MC SALT et sur des initiatives de gestionnaires d'espaces naturels, un réseau de sites de reproduction pour les laro-limicoles a été aménagé sur toute la façade méditerranéenne française.

L'objectif de ce contrat Natura 2000 est de pouvoir assurer une **restauration de 12 îlots/ou radeaux de nidification à laro-limicoles nicheurs** (Cf. document 4). La restauration de ces aménagements passe par l'**apport de coquilles d'huîtres concassées**.



Document 3 : îlot de nidification de la basse claire au domaine de la Palissade (propriété du Conservatoire du Littoral, commune d'Arles)

L'action portera sur des propriétés du Conservatoire du Littoral dont la gestion est assurée par différentes structures :

- Etangs et marais des salins de Camargue, gérés par le Parc naturel régional de

- Camargue ;
- Domaine de la Palissade, géré par le Parc naturel régional de Camargue ;
  - Réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat, gérée par l'association des amis des marais du Vigueirat ;

L'action sera menée également sur des îlots de l'Etang de l'Estomac et des anciens salins de Fos-sur-Mer, gérés par l'association EVE (Eau et Vie pour l'Environnement) et des salins d'Aigues-Mortes, exploités par la compagnie des Salins du Midi.

A l'image du programme Life + ENVOLL, le succès de cette opération réside également dans le fait qu'elle concerne **12 îlots répartis à l'échelle du périmètre de la réserve de biosphère** de Camargue, et même au-delà pour les salins de Fos. C'est la raison pour laquelle la présente demande de contrat Natura 2000 concerne les sites suivants :

- *Camargue* (ZPS FR93010019)
- *Marais entre Crau et Grand Rhône* (ZPS FR9312001)
- *Etangs entre Istres et Fos* (ZPS FR9312015)

Afin de permettre une mutualisation financière et administrative sur ces 3 sites Natura 2000, un seul dépôt de dossier a été effectué. A cet effet une convention non financière a été établie avec chacun des gestionnaires partenaires.

Les travaux de rechargement en sable coquillier s'échelonneront de 2018 à 2020.

### Utilisation de chiens renifleurs pour la détection de nids de tortues marines sur la côte méditerranéenne française

#### Fiche d'identité du contrat

**Bénéficiaire** : Centre d'étude et de sauvegarde des Tortues Marines de Méditerranée (CestMed)

**Mesures du Docob** : Fiche-action « Détection de sites de pontes de tortues marines », en cours de validation dans le volet marin du Docob « *Camargue* »

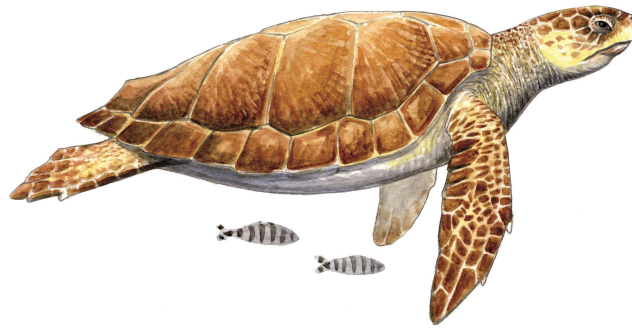
**Habitats/espèces** : Tortue caouanne

**Travaux prévus** : localisation de pontes de tortues caouanne à l'aide de chiens renifleurs

**Superficie** : 72 km de linéaire côtier sur le site Natura 2000 « *Camargue* »

**Montant du contrat** : 56 000,00 € TTC

Le nombre de tortues caouannes (*Caretta caretta*) fréquentant la Méditerranée reste inconnu à ce jour. Ces animaux peuvent être originaires de sites de pontes de Méditerranée ou d'Atlantique. D'après Broderick et al. (2002), 2280 à 2787 tortues caouannes pondraient chaque année dans le bassin méditerranéen. Cette espèce est classée comme « Vulnérable » dans la Liste Rouge de l'UICN (Version 2016-3).



#### Document 4 : Tortue caouanne

Depuis 2007, le CESTMed est reconnu comme centre de soins de tortues marines. Il s'agit du seul établissement de ce type sur le littoral méditerranéen français. Ses actions consistent à accueillir, soigner et étudier les tortues marines blessées et/ou victimes d'un échouage ou d'une capture accidentelle dans les filets de pêche (plus de 350 individus ont été pris en charge depuis 2002). Par ailleurs, des actions de sensibilisation et d'éducation sont réalisées auprès du grand public, des scolaires ainsi que des usagers et professionnels de la mer.

Les tortues caouannes pondent principalement dans le bassin méditerranéen oriental mais des observations de nids, de traces, de tentatives de ponte ou d'individus à proximité des plages ont récemment été faites sur le littoral français par le Réseau Tortues Marines de Méditerranée française : RTMMF (ex. Senegas et al., 2009 ; Gérigny et al., 2016) et les pêcheurs professionnels, avec qui le CESTMed travaille en étroite collaboration. Ces observations pourraient signifier des événements de pontes de tortues marines sur nos côtes et méritent de mettre en place un programme de surveillance élargi et efficace.

Pour une efficacité optimale, des campagnes de prospection peuvent être réalisées à l'aide de chiens renifleurs dressés à cet effet. En effet, des chiens (*Canis familiaris*) sont à ce jour éduqués au repérage d'animaux terrestres et marins (individus, nids, fèces, etc.) et de végétaux, dans un objectif de conservation (ex : Smith et al., 2001 ; Hurt & Smith, 2009). Principalement développée en Amérique du Nord, l'utilisation de « chiens renifleurs » mérite d'être testée pour la première fois en Méditerranée pour la détection de nids de tortues caouannes (dans un premier temps).

Ainsi, le présent projet vise à **dresser un chien renifleur** via la société Conservation Canines. Ce chien sera formé sur des œufs collectés lors de la ponte de Fréjus en juillet 2016 et sur des sites de pontes en Grèce. L'expertise de la société Conservation Canines dans le dressage de chiens renifleurs et son expérience dans la détection de nids de tortues marines, représentent une garantie au bon déroulement du présent projet/protocole (qui n'est pas fonction des aléas météorologiques).

Il est à noter que la médiatisation des événements de pontes sur les plages de Méditerranée française est riche et appréciée par les acteurs et politiques locaux qui revendiquent le bon état écologique de leur région et qu'elle encourage la mise en place de mesures de protection efficaces.

Ces prospections auront lieu sur le littoral Méditerranéen français au sein des sites Natura 2000 « *Bancs Sableux de l'Espiguette* » et « *Camargue* ».

1.1.f) Synthèse des contrats Natura 2000 en préparation/déposés/signés

Le tableau suivant permet de synthétiser les éléments des différents contrats Natura 2000 en cours de préparation, déposés ou signés pour la programmation FEADER 2015 -2020.

Le montant total des demandes de contrats Natura 2000 acceptés sur la présente période d'activités s'élève à **17 124,54 euros**.

Tableau 1 : Synthèse des demandes de contrats Natura 2000 sur les sites « Camargue » pour la période 2015 – 2020

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
RPAC 07 06 16 DT 013 0007	SARL Les Mouettes	33 450 €	15/12/16	Curage de roubine	5 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire / 14 espèces d'intérêt communautaire	1500 ml	CN03	Travaux achevés. Dossier soldé
				Restauration ouvrages hydrauliques		7 pct	CN02	
				Pose de granulats sur les îlots nidification		4 pct	CN12	
-	ONCFS	86 840 €	-	Gyrobroyage des pieds de Baccharis	4 habitats d'intérêt communautaire / 23 espèces d'intérêt communautaire	35 ha	CN06	Refusé CRP du 07/10/16
				Pâturage caprin			CN14	Refusé CRP du 07/10/16
RPAC 07 06 16 DT 013 0008	ONCFS	67 061,52 €	20/12/16	Curage de roubine	7 habitats d'intérêt communautaire / 23 espèces d'intérêt communautaire	4 370 ml	CN03	Travaux reportés à 2018. Avenant signé.
-	ONCFS	72 240 €	-	Pâturage caprin	4 habitats d'intérêt communautaire / 23 espèces d'intérêt communautaire	32 ha	CN14	Refusé CRP du 07/10/16
RPAC 07 06 16 DT 013 0009	SNPN – Réserve nationale de Camargue	42 600 €	15/12/16	Curage de roubine	4 habitats d'intérêt communautaire / 58 espèces d'intérêt communautaire	1430 ml	CN03	Travaux achevés. Dossier soldé
				Restauration d'ouvrages hydrauliques		8 pct	CN02	
RPAC 07 06 16 DT 013 0010	PNR de Camargue	59 512,5 €	07/03/17	Réfection de berge et restauration ouvrage hydraulique	1 habitat d'intérêt communautaire / 17 espèces d'intérêt communautaire	1 pct	CN02	Travaux achevés
				Gestion ouvrage		1 pct	CN01	

				hydraulique				
RPAC 07 06 17 DT 013 001 001	<b>PNR de Camargue</b>	17 124,54 €	13/02/18	Pose de granulats sur les îlots nidification	9 espèces d'intérêt communautaire	12 pct	CN12, CN19, GEH2.1	Travaux en cours
-	<b>PNR de Camargue</b>	16 152,00 €		Entretien par pâturage extensif	7 habitats d'intérêt communautaire / 3 espèces d'intérêt communautaire	1 000 ml	CN06	Dossier en préparation
				Mise en défens		370 ml	CN10	
-	<b>CestMed</b>	56 000,00 €		Détection nids avec chiens renifleurs	Tortue caouanne		-	Dossier instruit par DREAL Occitanie. Prospections en 2018.

- En résumé, le temps consacré à l'animation des contrats Natura 2000 est de **16,75 jours** sur la période concernée.

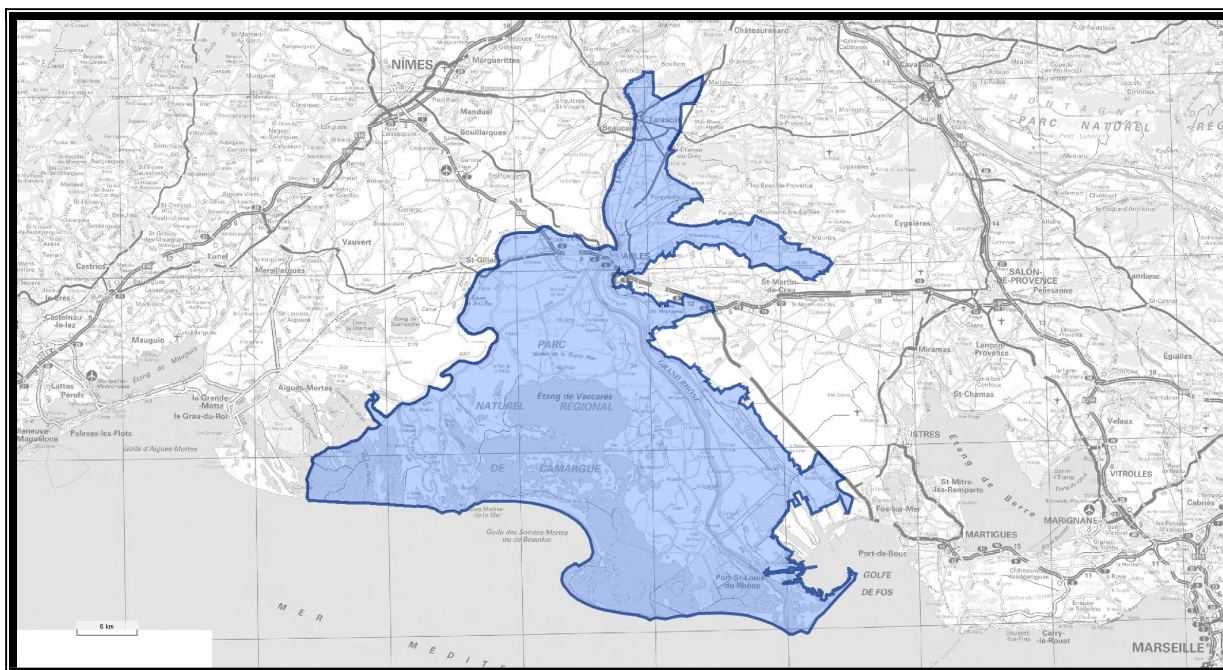
## 1.2 Animation des MAEt

### *1.2.a Présentation du PAEC Camargue*

Le projet agroenvironnemental et climatique proposé par le Parc naturel régional de Camargue concerne un territoire plus élargi que celui de la campagne précédente, qui ne reposait que sur les périmètres des sites Natura 2000 « *Camargue* » et « *3 marais* ».

Pour la campagne 2015-2020, le périmètre concerné par le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) s'étend au-delà des limites du Parc et des sites Natura 2000, précédemment cités, dans le souci de rattacher l'ensemble de la production rizicole de Provence Alpes Côte d'Azur au territoire camarguais.

Ainsi, le territoire du PAEC couvre **122 273 ha** sur les communes des Saintes-Maries-de-la-Mer, d'Arles, de Port-Saint-Louis du Rhône, de Fontvieille, et de Tarascon (Cf. document 5). Il est ouvert sur des mesures à enjeux « eau » et « biodiversité ».



Document 5 : Périmètres de la zone d'action prioritaire « Camargue » au titre de l'enjeu « Biodiversité » et de l'enjeu « Eau »

Le PAEc proposé a une période de validité de 5 années du 15 mai 2015 au 14 mai 2020.  
Les engagements souscrits par les agriculteurs ont également une durée de 5 ans.

Le PAEc « Camargue » est composé de **68 mesures** (Cf. annexe 1) réparties en 4 familles :

- Meures « riz » ;
- Mesures « pâturage » ;
- Mesures « entretien des milieux » ;
- Mesures « arboriculture – viticulture »

*1.2.b Montage du projet agro-environnemental*

**Temps d'animation consacré : 2,75 jours**

**Partenaires mobilisés :** service « affaires européennes » de la Région PACA ainsi que le service « agriculture » de la DDTM 13

**Nombre et/ou liste des contrats concernés :** ensemble des mesures du PAEc « Camargue » :

**Description sommaire de l'action :** Dans le cadre des retards accumulés au niveau national sur l'instruction des dossiers de demande de MAEc, le service « affaires européennes » de la Région PACA ainsi que la DDTM 13 se sont rapprochés à plusieurs reprises du service agriculture du Parc et des animateurs Natura 2000 pour un accompagnement technique dans la mise en place de cette instruction pour :

- Relecture des fiches mesure avant intégration dans ISIS

**Difficultés rencontrées :**

- Finalisation des fiches mesures en 2017 et notamment modification des cahiers des charges alors que les agriculteurs les appliquent depuis juin 2015 ;
- Réponse dans des délais très courts aux sollicitations de la Région pour correction des fiches mesure ;
- Suppression de certaines surfaces éligibles ;

### *1.2.c Démarchage des bénéficiaires potentiels*

#### **Temps d'animation consacré : 0 jour**

Aucune action particulière n'a été effectuée en vue de démarcher de nouveaux signataires sur la période d'activité concernée en raison du dépassement du budget prévisionnel validé en CRAEc en février 2015.

### *1.2.d Préparation de nouveaux contrats*

#### Campagne de contractualisation 2017

#### **Temps d'animation consacré : 0,25 jour**

En raison des retards accumulés au niveau national sur l'instruction des aides du premier pilier de la PAC, la DDTM 13 n'a pas été en mesure d'instruire les dossiers PAC et MAEc déposés en 2015 et donc d'avoir une estimation suffisamment précise des montants engagés en 2015. Par conséquent, il n'est pas été possible de vérifier la pertinence et la cohérence des demandes de 2017 au regard des dossiers déjà déposés en 2015 ni la disponibilité des crédits Etat et FEADER (Europe) pour financer ces demandes.

Dans ce contexte, il n'y a pas eu de validation des demandes d'avenant de MAEc déposées pour la campagne 2017.

L'animateur Natura a poursuivi sa mission d'animation des MAEc en informant de cette situation les agriculteurs souhaitant souscrire des MAE en 2017. Aucun diagnostic d'exploitation n'a ainsi été réalisé.

Lors de cette campagne de déclaration PAC, la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône a tenu plusieurs permanences dans les locaux du siège administratif afin d'accueillir les agriculteurs souhaitant bénéficier de cet accompagnement. L'animateur a contribué dans l'organisation logistique de ces permanences.

#### Campagne de contractualisation 2018 (au 30/04/18)

#### **Temps d'animation consacré : 0,25 jour**

A l'automne 2017, la DDTM des Bouches-du-Rhône a **instruit** et **validé** les dossiers MAEc de 2015. Les paiements se sont fait par « **trains** » (vagues) de dossiers **tous les 10-15 jours** d'ici la fin de l'année 2017 puis en 2018.

En raison du dépassement du budget prévisionnel validé en CRAEc en février 2015, aucune demande d'avenant n'a été effectuée pour la campagne de contractualisation 2018.

L'animateur Natura 2000 a poursuivi sa mission d'animation des MAEc en informant de cette situation les agriculteurs souhaitant souscrire des MAE en 2018.

### *1.2.e Suivi des contrats*

#### **Temps d'animation consacré : 1,75 jour**



**Partenaires mobilisés** : agriculteurs et leurs services comptables, service « affaires européennes » de la Région PACA, service « agriculture » de la DDTM 13

**Nombre et/ou liste des contrats concernés** : ensemble des mesures du PAEc « Camargue » :

**Description sommaire de l'action** :

- Réponse aux questions des pétitionnaires et des différents partenaires (ex : SCAD) ;
- Mise à jour des diagnostics d'exploitation et des plans de gestion des exploitants en fonction de la modification de leur dossier MAE (ex mise à jour du dossier de la Tour du Valat avec Olivier Pineau le 28/10/17).
- Contacts avec la DDTM 13 dans le cadre de règlements de problèmes/modification de dossiers d'exploitants en particulier lors de l'instruction des dossiers MAEc 2015.
- Modification des dossiers de 2015 pour les demandeurs en cas de dépassement de l'un ou l'autre des plafonds.

L'animateur est également intervenu sur d'autres dossiers en lien avec les MAEc :

- Relecture de la fiche relative à la conditionnalité des haies pour la DDTM 13 ;
- Retour d'expérience des différentes campagnes auprès du cabinet du Président de Région (22/09/17) ;

**Difficultés rencontrées** :

- Modifications du dossier des exploitants de manière à ne pas dépasser le(s) plafond(s) de 15 000 €. En effet, certaines mesures (engagement unitaire « surfaçage », mesure système « gestion des zones humides », prime à la race menacée...) ont changé de plafond. Les agriculteurs ont dû faire des choix dans les mesures afin de ne pas dépasser le(s) plafond(s) des 15 000 € ;
- La principale modification consiste dans le fait que **les cahiers des charges et les conditions des MAEc changent en 2017 alors que les agriculteurs appliquent les cahiers des charges depuis juin 2015.**

#### *1.2.f Synthèse sur la signature des MAEc*

### Bilan de la campagne de contractualisation 2017 et de 2018 (au 30 avril 2018)

Comme aucune demande d'avenant n'a été possible en 2017 2018 et que les agriculteurs ne pouvaient pas déposer de nouvelle demande de MAEc, **aucun diagnostic** d'exploitation n'a été réalisé en vue de déposer un dossier.

7 exploitants ont contacté l'animateur sur la période d'activité concernée pour renseignement sans donner suite.

- En résumé, le temps consacré à l'animation des mesures agro-environnementales (MAEc) est de **5 jours** sur la période concernée.

### 1.3 Animation de la charte Natura 2000

**Temps d'animation consacré : 0 jour**

La désignation de la ZPS « Camargue » est survenue alors que le Docob relatif à la ZSC était en cours d'élaboration. Il a été convenu d'un commun accord avec les services de l'Etat que le volet marin du Docob (3-12 milles et anse de Carteau) serait rédigé pendant l'animation.

Il en est de même pour la charte Natura 2000 sur le secteur marin et terrestre.

#### **1.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers**

Différentes actions sont réalisées via d'autres outils que ceux spécifiques à Natura 2000 : contrat de rivière, financement des collectivités, projets Leader, Life+, etc... Ces actions sont résumées en fin de chapitre (Cf. tableau 4).

#### **Cantonnement de pêche et zone de protection de biotope du golfe de Beauduc**

##### **Temps d'animation consacré : 0,5 jours**

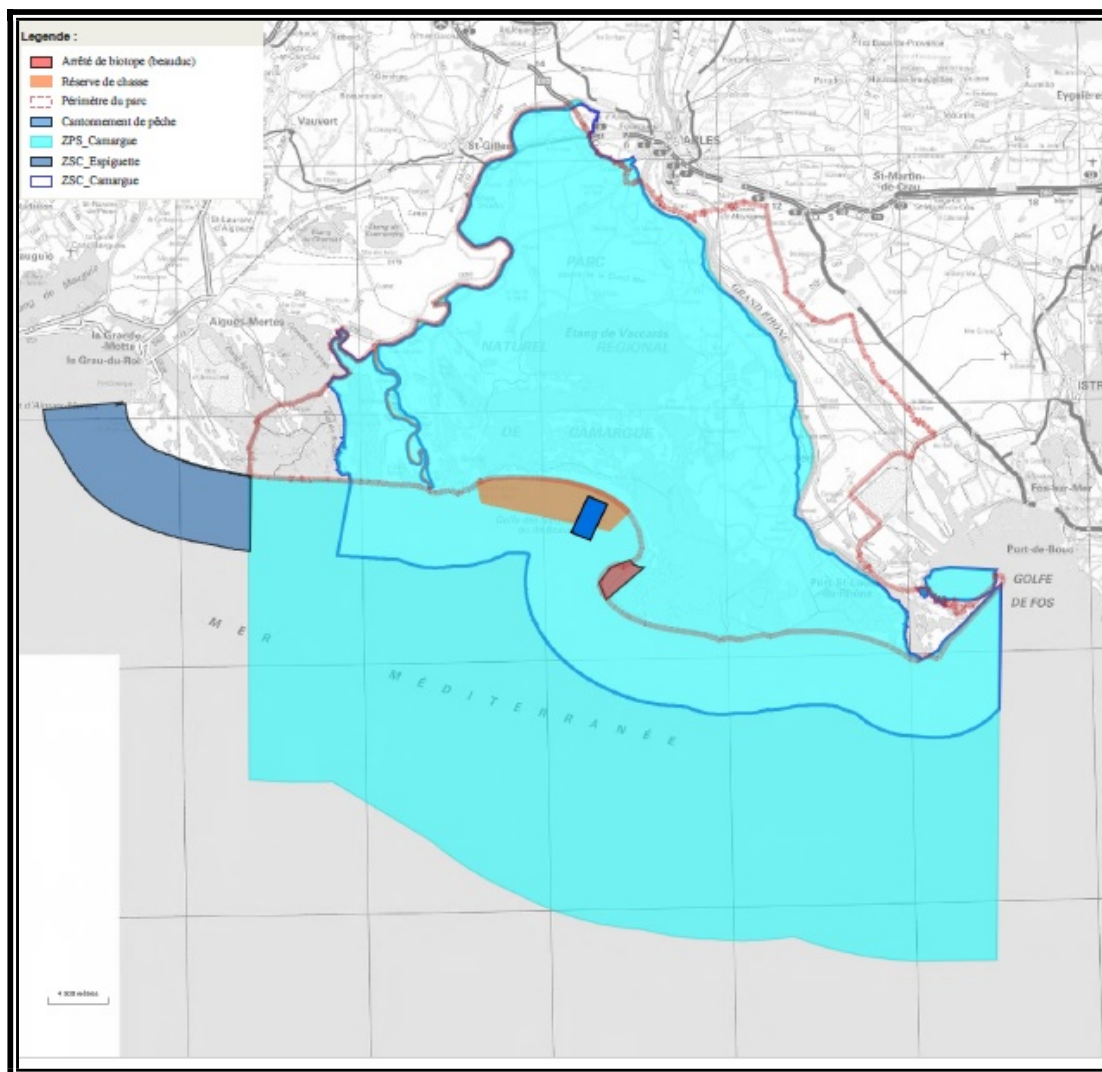
Depuis septembre 2013, le Parc naturel régional de Camargue s'est doté de deux nouveaux outils de protection de la zone marine sur le site Natura 2000 « *Camargue* » (Cf. document 6) et de moyens nautiques :

- le cantonnement de pêche avec des mesures de gestion du golfe de Beauduc
- la zone de protection de biotope terrestre et marine de la pointe de Beauduc.

En continuité de la convention signée en 2014 avec l'Agence des aires marines protégées pour un partenariat technique et financier, une deuxième convention a été signée en juillet 2015 avec le Parc de Camargue sur la gestion des zones marines protégées.

En 2015, les deux derniers arrêtés permettant d'encadrer la réglementation sur la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc ont vu le jour :

- Arrêté ministériel (juillet 2015)
- Arrêté de la Préfecture maritime (septembre 2015).



Document 6 : Localisation du cantonnement de pêche et de la zone de protection de biotope du golfe de Beauduc, des périmètres des différents sites Natura 2000 et du périmètre du Parc

Concrètement, le projet s'inscrit dans la mise en œuvre d'une fiche-action FA-M01 « Création de la réserve marine du golfe de Beauduc et d'un arrêté de protection de biotope « zostère » ». L'engagement de cette action bénéficiera d'un cofinancement (Etat (Agence des aires marines protégées, Fondation Véolia, Région PACA, etc.) ainsi qu'une part d'autofinancement du Parc, qui permettra de couvrir la totalité des dépenses (Cf. tableau 2).

Faute de temps, l'animateur n'a pas embarqué en assistance aux chargés de mission du Parc titulaires du permis côtier pour les missions suivantes :

- Surveillance des réserves marines ;
- Sensibilisation des usagers à ces espaces protégés. Participation à la campagne « *Ecogestes en Méditerranée* » ;
- Observations naturalistes (oiseaux et mammifères marins).

L'animateur Natura 2000 a également participé au conseil scientifique du cantonnement de pêche (29/05/17).

## Life intégré « Habitats marins » (MarHa)

### Fiche d'identité du programme Life intégré MarHa

**Bénéficiaire** : Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et 12 bénéficiaires associés dont le Parc de Camargue

**Mesures du Docob** : Fiche-action « Actions du Life intégré MarHa porté par l'Agence Française pour la Biodiversité », en cours de validation dans le volet marin du Docob « *Camargue* »

**Habitats/espèces** : 8 habitats ciblés par le projet

**Actions prévues** : Cf. tableau 2

**Superficie** : partie marine (0 à 3 milles) de la ZSC « *Camargue* »

**Durée** : 8 ans

**Budget global du projet** : 22,3 millions d'euros

### **Temps d'animation consacré : 1,25 jours**

L'Agence française de la biodiversité (ex Agence des aires marines protégées), soutenue par la Direction eau et biodiversité du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a lancé en 2016 le montage d'un projet **Life intégré sur les habitats naturels marins** de la directive « habitat, faune, flore » (DHFF). Bien qu'il se concentre sur les habitats marins de la DHFF, ce projet intégré s'inscrit dans la pleine mise en œuvre de **Natura 2000 en mer**, sur l'ensemble de la France métropolitaine. L'objectif, au terme du projet, est **l'amélioration de l'état de conservation de ces habitats marins**.

Le Parc naturel régional de Camargue s'est proposé pour participer en tant que **bénéficiaire associé** au projet de LIFE intégré sur les habitats naturels marins d'intérêt communautaire pour plusieurs actions de ce programme qui s'étalerait de novembre 2017 à décembre 2025. Le Parc a ainsi participé au montage du dossier de candidature en proposant des actions (Cf. tableau 2). Le Life MarHa a ainsi été accordé à la France par la Commission européenne en fin d'année 2017.

Tableau 2 : Actions programmées dans le cadre du Life MarHa ainsi que celles proposées par le Parc.

Numéro	Nom de l'action	Descriptif de l'opération proposée par le Parc dans ce cadre
A3	Améliorer les connaissances sur les activités et les usagers en appui à la gestion, à l'évaluation et à la communication	Mise en place d'un suivi de la fréquentation côtière (comptages à terre et en mer...etc.)
C4	Analyse de risque des pressions concomitantes sur les habitats de « ZSC atelier » - Recommandations pour la gestion des effets cumulés	Pressions des dragages répétitifs pour le rechargement pour l'habitat Bancs de sable : comparaison de deux flèches sableuses avec ou sans aménagement (Espiguette et Beauduc)
C8	Modifier les comportements pour limiter les effets des activités sur les habitats sensibles	sensibilisation en mer, sur les plages et les ports : valorisation des outils existants (plaquettes pêcheurs, Ecogestes, comptages) et entretien moyens nautiques, et Installation de nouveaux panneaux d'informations sur plage.
D1	Évaluation de l'état de conservation des habitats	Analyse comparative de la Cartographie des fonds du golfe de Beauduc et de l'anse de Carteau (herbiers, pressions, bathymétrie), 11 ans après la première cartographie des fonds.

D2	Evaluation des effets des mesures Natura 2000 sur les activités et les usagers	Enquêtes de perception
E2	Mettre en œuvre un plan de communication national sur les habitats, prévoyant des adaptations aux échelles locales	Participation à des événementiels et à la relecture des documents de communication sur le programme LIFE
E5	Conférences du projet	ACTIONS COMMUNES AUX BENEFICIAIRES POUR LE BON DEROULEMENT DU PROGRAMME ET DES PARTENARIATS MIS EN OEUVRE
F1	Coordination technique du projet. Animation de partenariat	
F2	Gestion administrative et financière.	
F4	Développer une démarche d'écoresponsabilité pour l'ensemble des bénéficiaires	
F5	Developper un "After Life Plan"	

Dans le cadre de ce programme, l'animateur a participé aux actions suivantes :

- Réunion interne sur le programme Life (15/01/18).

Tableau 3 : Récapitulatif des projets (hors contrat)

Projet	Bénéficiaire	Intitulé mesure/ objectif	superficie	Espèce /habitat visé et niveau de priorité	Niveau de priorité espèce /habitat	Montant Total projet
Cantonement de pêche et zone de protection de biotope du golfe de Beauduc	Usagers du golfe de Beauduc	FA-M01 « Création de la réserve marine du golfe de Beauduc et d'un arrêté de protection de biotope « zostère » »	450 ha et 443,5 ha	Bancs de sables à faible couverture permanente (1110), Replats boueux (1140). Tortue Caouanne (1224*).	Fort  fort  moyen	-
Life MarHa	Parc naturel régional de Camargue (bénéficiaire associé)	-	141 479,68 ha (partie marine ZPS « Camargue » et 8 970 ha (ZSC « Bancs sableux de l'Espiguette »	1110 1130 1140 1150* 1160	Moyen à fort Fort Faible Très fort Très fort	486 930 €

- En résumé, le temps consacré à l'animation pour la gestion avec d'autres outils financiers est de **1,75 jours** sur la période concernée.

- En résumé, le temps consacré à la mise en place de mesures de gestion (code « GEST » dans le tableau RCPA) est de **23,5 jours** sur la période concernée.

## 2. Évaluation des incidences des projets

L'animateur Natura 2000 est sollicité par les maîtres d'ouvrages, les services de l'Etat ou d'autres structures à propos des évaluations d'incidences au titre de Natura 2000. L'assistance technique peut porter sur :

- Du conseil au maître d'ouvrage en amont de la procédure (nécessité ou non d'évaluation d'incidences Natura 2000) ;
- La réalisation d'un porter à connaissance des éléments du Docob ;
- La réponse aux sollicitations de l'Etat sur les études réalisées (sollicitation des services instructeurs)
- L'alerte des services de l'Etat sur des projets émergents.
- L'ensemble de ces actions est synthétisé dans le tableau n°4.

L'animateur Natura 2000 est également sollicité pour de l'information sur les réglementations des espaces naturels protégés ou l'absence de réglementation particulière au sein des périmètres Natura 2000.

Enfin, l'animateur alerte les services de l'Etat, en particulier la police de l'eau pour des infractions observées au sein du périmètre Natura 2000 par les agents du Parc. Ces deux types de sollicitations sont également synthétisés dans le tableau n°5.

A noter toutefois que la Sous-Préfecture d'Arles ne sollicite plus pour avis le Parc naturel régional de Camargue pour les autorisations de manifestations ou de compétitions depuis le mois de mars 2016.

Enfin deux dossiers particulier sont détaillés ci-après (« Grand raid de Camargue » et « projet d'une activité de pêche de loisir de M. Pombo » en raison du temps important que l'animateur a consacré.

Tableau 4 : Bilan des dossiers d'évaluation d'incidence traités par la structure animatrice

Date projet ou avis	Nom du projet + date	Maître d'ouvrage	Temps passé par l'animateur	Motif
03/05/17	Survol de la Tour du Valat en Montgolfière	Famille Hoffmann	0,5h	Vérification si soumis au régime évaluation incidences N2000
09/05/17 16/10/17	Creusement de bassin pour activité de pêche de loisir	M. Pierre Pombo	4,5 jours (Cf. Chapitre ci-dessous)	Accompagnement du pétitionnaire, du bureau d'étude et de la police de l'eau sur ce dossier
10/05/17	Travaux en zone humide au regard de la loi sur l'eau	Mme Peytavin, M. Derrieu	5h	Avis technique pour DDTM 13
10/05/17	Curage de l'étang de l'hôtel « Le Boumian »	Florian Mena	1,25h	Conseil en amont sur réglementation
24/05/17	Mesures compensatoires dans le cadre de la doctrine sur les travaux en zone humide	DDTM 13	1h	Avis technique pour DDTM 13
24/05/17	Ecobuage sur jonchaie (1410) et marais à Chara	Manade Laurent	0,75h	Alerte de la DDTM 13 de ces travaux

	(3140) au domaine des Marquises			
30/05/17	Manifestation « Eole en fête » (10 & 11/06/17) sur la plage de Piémanson	Camargue kite club	0,5h	Accompagnement du pétitionnaire et renseignement auprès des services de l'Etat
08/06/17	Demande d'autorisation de survol par drone	Riverain au Sambuc	0,5h	Renseignements du pétitionnaire sur réglementation en vigueur
26/07/17	Concours d'endurance équestre à Salin de Giraud (15/10/17)	Ecurie Saint-louisienne	1h	Demande d'autorisation de la compétition sur avis du formulaire d'évaluation simplifiée
07/08/17 05/09/17	Arrachage de haies au mas de et au mas de Griffueille et au domaine du Grand Beaumont	Chambre d'agriculture 13 et agriculteur	1h	Vérification si soumis à évaluation des incidences. Compatibilité avec conditionnalité BCAA7 de la PAC
06/09/17	Campagne géophysique « Provence Grand Large »	RTE	2h	Recommandations techniques
12/09/17	Ultra-trail « Grand raid de Camargue » 309/09/17)	Association « Grand raid de Camargue »	3,5h	Avis technique pour DDTM 13
25/09/17	Création d'un parc conchylicole dans l'anse de Carteau et l'étang de Beauduc	Sami Cammoun	0,25h	Avis technique pour DDTM 13
30/09/17	Course pédestre « Défi des plages » (30/10/17) aux Saintes-Maries-de-la-Mer	SNSM Saintes-Maries-de-la-Mer	0,5h	Avis Parc pour Sous-Préfecture
20/10/17	Risque construction illégale sur parcelle AS78 aux Saintes-Maries-de-la-Mer	SCEA Terre, Lumière, Eau et Confiance	0,5h	Veille pour DDTM 13
20/10/17	Evaluation d'incidence de l'activité de la démostriction dans le département des Bouches-du-Rhône	EID Méditerranée <sup>1</sup>	9,25h	Avis technique pour DDTM 13
11/11/17	Festival abrivado aux Saintes-Maries-de-la-Mer	Ville des Saintes-Maries-de-la-Mer	0,5h	Vérification si soumis au régime évaluation incidences N2000
11/12/17	Rhônman race (septembre 2019)	Association « Team AFK Eco Responsable » et Ville de Port-Saint-Louis du Rhône	2h	Avis technique pour animatrice Natura 2000
14/12/17	Dépose ligne aérienne Arles – Salin-de-Giraud	RTE	4h	Avis technique pour pétitionnaire

<sup>1</sup> Depuis plusieurs années, plusieurs sollicitations de réunions-bilan ont été effectuées sans succès auprès de l'EID Méditerranée, à l'image du travail qui était mené avec ENEDIS. Ce travail a permis d'accompagner techniquement la structure dans l'évitement voire la diminution d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires.

23/01/18	Comblement de roubine au Paty de la Trinité	Riveraine au Paty de la Trinité	2,5h	Alerte de la DDTM 13 de ces travaux
25/01/18	Girobroyage de sansouïre à la Bélugue	Charlotte Yonnet	3h	Accompagnement gestionnaires et alerte de la DDTM 13 de ces travaux
13/02/18	Travaux sur pertuis de la Comtesse	Société CCE&C	1,5h	Porter à connaissance
22/02/18	Déclaration de travaux pour ICPE	EARL Bonistalli	0,5h	Vérification si soumis au régime évaluation incidences N2000
05/03/18	Electrocution ? cigogne noire	LPO PACA	1h	Alerte RTE de la découverte du cadavre, demande neutralisation
<b>TOTAL</b>			<b>9 jours</b>	

### Projet d'activité de pêche de loisir de M. Pombo

**Date :** 9 mai 2017 et 16 octobre 2017

**Maître d'ouvrage :** M. Pierre Pombo

**Temps d'animation consacré :** 4,5 jours.

**Description sommaire de l'action :**

M. Pombo, propriétaire privé résidant aux Saintes Maries de la Mer, a débuté des travaux sur ses parcelles AE14 et AE16 visant l'agrandissement d'un plan d'eau avec pour but final la mise en place d'une activité de pêche loisir (Cf. document 8).



Document 8 : Régalage des boues de curage et fondements de l'« abri de jardin » (bâtiment d'accueil) sur la parcelle de M. Pierre Pombo

Des espèces telles que brochets, sandres, carpes, gardons, brèmes seront placées dans les étangs. Afin d'assainir les eaux, un circuit reliant les plans d'eau à la roubine circulant à proximité est prévu dans l'objectif d'oxygéner les étangs et de filtrer les eaux.

Mal informé des obligations réglementaires liées à ce type de travaux, M. Pombo a fait appel à une entreprise BTP afin d'amorcer ces derniers, sans réaliser de dossier de déclaration spécifique.



M. Derouin, affecté aux missions de contrôle au service Mer, Eau et Environnement à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône, s'est rendu sur site les 17 et 26 octobre 2016. M. Derouin a constaté la création d'un plan d'eau creusé sur la parcelle AE16 de 7 448m<sup>2</sup> d'emprise totale (comprenant le plan d'eau et le terrassement réalisé aux abords). La surface au miroir du plan d'eau était de 1 483 m<sup>2</sup> lors de la constatation.

Aucun dossier de déclaration concernant les rubriques 3.2.3.0 et 3.3.1.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux, et activités de l'article R 214-1 du code de l'environnement n'a été déposé en préfecture en vue d'obtenir les autorisations d'effectuer ces travaux.

La surface impactée par le plan d'eau étant supérieure à 1000m<sup>2</sup> et inférieure à 10 000m<sup>2</sup>, les travaux effectués auraient dû faire l'objet d'une procédure de déclaration au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement, rubrique 3.3.1.0 en plus de la déclaration au titre de la rubrique 3.2.3.0.

Afin de régulariser les travaux effectués à travers la réalisation d'un dossier de déclaration loi sur l'eau, M. Pombo s'est rapproché du bureau d'études BRL Ingénierie.

L'animateur a réalisé les tâches suivantes :

- Réunion de lancement du dossier de régularisation au titre de la loi sur l'eau à la DDTM 13 avec la « police de l'eau » (DDTM 13), le porteur de projet et le bureau d'études BRL Ingénierie, missionné par M. Pombo (09/05/17) ;
- Relecture de comptes-rendu à destination des services de l'Etat ;
- Rédaction d'une note technique sur le dossier d'autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau, en collaboration avec Marie Granier, chargée de mission « eau » au Parc et Julie Walker, chargée de mission « architecture – urbanisme », validée par le Directeur du Parc. Cette note était à destination de tous les partenaires du projet.
- Réunion de restitution du dossier de régularisation au titre de la loi sur l'eau en Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer avec M. le Maire et son adjoint en charge de l'urbanisme, la « police de l'eau » (DDTM 13), le porteur de projet et le bureau d'études « BRL Ingénierie » (16/10/17) ;
- Convocation préalable à la réunion de restitution du dossier de régularisation au titre de la loi sur l'eau par M. le Maire et son adjoint en charge de l'urbanisme, pour « faute professionnelle » de suivi du dossier (16/10/17) ;

➤ En résumé, le temps consacré à la mise en place de mesures de gestion (code « INCID » dans le tableau RCPA) est de **9 jours** sur la période concernée.

### 3. Suivis scientifiques et techniques

#### Baguage des flamants roses

**Partenaires :** Tour du Valat, Conservatoire du littoral, SNPN – Réserve nationale de Camargue (co-organisateur).

#### **Objectifs du suivi :**

La Tour du Valat étudie depuis plus de 30 ans la seule population nicheuse de flamants roses en France. Cette étude repose sur les observations de flamants bagués chaque année avant leur envol de la colonie du Fangassier.



Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 « Camargue » la Tour du Valat va bénéficier d'un financement à hauteur de 4 000 € / an pendant 3 ans (2018, 2019, 2020).

En complément de ces financements, le Parc pourrait faire une demande de subvention dès à présent auprès de la région PACA pour l'année 2019.

Une thématique de stage pourrait être proposée pour tenter d'expliquer les raisons de la réussite ou de l'échec de reproduction des différentes colonies.

Trois espaces naturels protégés pourraient bénéficier d'aménagements en priorité (Mas neuf du Vaccarès, Nord Consécanière, Canavérier).

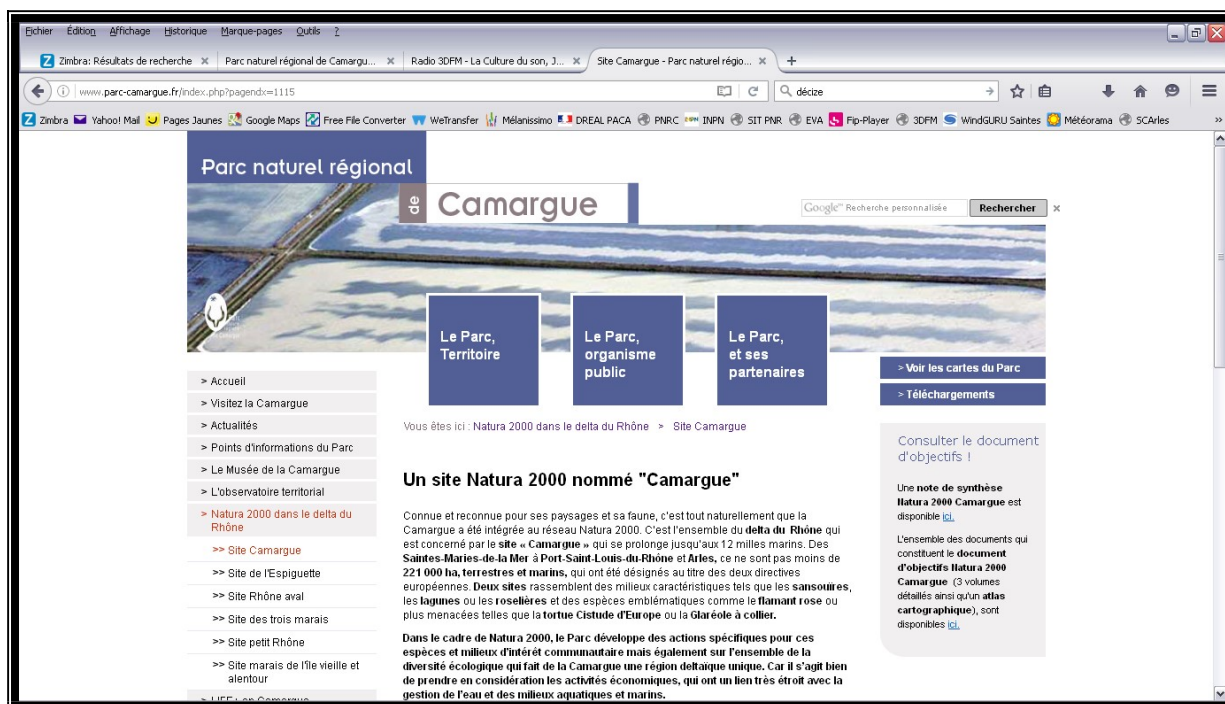
- En résumé, le temps consacré à la mise en place de mesures de gestion (code « SCIENT » dans le tableau RCPA) est de **1 jour** sur la période concernée.

#### 4. Information, communication, sensibilisation

Ce chapitre propose un résumé de l'ensemble des actions de communication et d'information nécessaires à la réussite des autres activités, notamment la gestion et la contractualisation, qui nécessitent un bon niveau de connaissance des acteurs du site vis à vis de Natura 2000 et de l'animateur.

##### 4.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media :

Page Natura 2000 du site internet du Parc naturel régional de Camargue



Document 9 : Capture d'écran de la page internet du site du Parc naturel régional de Camargue, consacrée au site Natura 2000 Camargue

**Format** : page internet du site du Parc naturel régional de Camargue (Cf. document 9)

**Tirage** : Cf. encadré ci-dessous.

**Objectif général et contenus** : Informations générales et thématiques sur le territoire et les actions menées par le Parc.

**Publics visés** : grand public

**Diffusion** : mondiale

**Temps d'animation consacré** : 0 jour car pas de mise à jour de la page internet du site Natura 2000 pendant cette période d'animation.

#### **Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 :**

Le site Internet du Parc, qui met à disposition du grand public des informations complètes sur le Parc, son territoire et ses activités, a comptabilisé une moyenne mensuelle de **15 878** visiteurs uniques (pointe à **22 000** en août) avec un total de **19 0537** visiteurs uniques en **2016** (189 861 en 2015 soit une augmentation de fréquentation de **0,36%**).

**81,5 %** des visiteurs du site Internet du Parc sont français et proviennent principalement et par ordre décroissant de 4 grandes régions : **Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile-de-France, Occitanie, Rhône-Alpes.**

Ces 4 régions concentrent **88 %** des visiteurs français.

Pour les environs du Parc de Camargue, ce sont les habitants de **Marseille, Montpellier, Arles, Aix-en-Provence, Nîmes** qui consultent le plus le site Internet du Parc.

Le site Internet du Parc propose plus de **1048** documents en téléchargement (soit un accroissement de près de **25 %** par rapport à 2015).

#### Article « 25 ans de Natura 2000 »

**Format** : numérique.

**Tirage** : -

**Objectif général et contenus** : Dans le cadre de la parution d'un **document « spécial 25 ans de la directive Habitats Faune Flore »**, le MEEM recherchait des témoignages d'acteurs (élu président de Copil, agriculteur, forestier, chasseur, acteur du tourisme, etc.) sur **25 actions « remarquables »** (gestion des habitats et espèces, communication, aménagement, gouvernance...). Dans ce cadre, l'animateur a rédigé un article sur les réserves marines du golfe de Beauduc en collaboration avec Delphine Marobin-Louche, chargée de mission « Littoral et milieu marin », en réponse à la sollicitation de Thierry Mougey, de la fédération des parcs naturels régionaux.

**Publics visés** : grand public

**Diffusion** : au final cette proposition d'article n'a pas été retenue et n'a pas été publiée.

**Temps d'animation consacré** : 0,25 jour pour la finalisation des articles et relecture.

#### Lettre d'information n°5 « Natura 2000 dans le delta du Rhône » (parution mai 2017)

**Format** : 8 pages A4 fermé/A3 ouvert, recto-verso (Cf. annexe 2).

**Tirage** : (prévisionnel) 1000 exemplaires.

**Objectif général et contenus** : Actualités des sites Natura 2000 animés par le Parc avec un dossier spécial sur les MAEc.

**Publics visés** : grand public

**Diffusion** : envoi aux membres du comité de pilotage, mise à disposition du public lors des évènementiels ou d'interventions auprès d'étudiants

**Temps d'animation consacré** : 0,25 jour pour la finalisation des articles et relecture.

Reportage dans l'édition régionale de France 3 « Provence-Alpes » sur la pose de dispositifs avifaune sur une ligne moyenne tension dans le secteur de Saliers

**Format** : reportage télévisé dans l'édition du 20 septembre 2017 (Cf. annexe 3).

**Objectif général et contenus** : En fin d'été, Enedis a été alertée par un onithologue du Parc ornithologique de Pont de Gau de la découverte de jeunes cigognes décédées par électrocution sur une ligne moyenne tension (MTA) située dans les environs de Saliers, sur la commune d'Arles, lors de leur vol migratoire vers l'Afrique.

Grâce à des relations privilégiées instaurées depuis plusieurs années avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Parc naturel régional de Camargue et d'autres partenaires naturalistes, Enedis a rapidement programmé des travaux pour neutraliser les supports concernés.

Si divers dispositifs existent pour limiter les collisions entre les oiseaux et les lignes aériennes, dans ce cas précis il s'agit de disposer des perchoirs pour éviter tout contact avec les câbles sous tension.

Ainsi, le 19 septembre 2017 une équipe de techniciens travaillant sous tension à l'aide de perches isolées, a mis en place des perchoirs attractifs pour que les oiseaux de grande taille puissent se poser sans risquer l'électrocution.

La presse a été conviée à ces travaux

**Publics visés** : grand public

**Diffusion** : chaîne de télévision régionale

**Temps d'animation consacré** : 0,5 jour pour la rédaction de l'invitation presse, la mise en relation d'acteurs et le tournage de ce reportage.

Article paru dans « La Provence » sur les travaux de restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne

**Format** : article paru dans l'édition de « La Provence » du 21 novembre 2017 (Cf. annexe 4).

**Tirage** : -

**Objectif général et contenus** : Le Parc naturel régional de Camargue a réalisé des travaux de restauration hydraulique dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur le site des marais de Bourgogne.

**Publics visés** : grand public

**Diffusion** : en vente en kiosque et abonnés papier et numériques

**Temps d'animation consacré** : 0,05 jour pour la rédaction de l'invitation presse, l'organisation de la visite son déroulement et les réponses aux questions des journalistes.

### Communication sur la page Facebook du Parc des différents projets

**Format** : post facebook, paru le 21 novembre 2017 pour les travaux sur les marais de Bourgogne.

**Tirage** : -

**Objectif général et contenus** : communication sur les travaux de restauration hydraulique dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur le site des marais de Bourgogne (Cf. post en encadré et annexe 5) ainsi que sur le partenariat avec le Grand raid de Camargue.

**Publics visés** : grand public

**Diffusion** : grand public

**Temps d'animation consacré** : 0,05 jour pour la rédaction des posts.

#### **Travaux hydrauliques dans les marais de Rousty**

*Le Parc naturel régional de Camargue gère les marais de Rousty, appartenant au Conservatoire du littoral. On y rencontre de nombreux milieux diversifiés abritant plusieurs espèces remarquables. Ces marais se découvrent en parcourant le sentier au départ du musée de Camargue.*

*En fin d'été, des travaux ont permis de combler une brèche de 4m sur la digue séparant le marais d'un canal de vidange. Deux ouvrages hydrauliques ont été posés afin de gérer les niveaux d'eau favorables à l'accueil des oiseaux. Cette restauration a été en totalité prise en charge dans le cadre du programme européen Natura 2000.*

### Article paru dans la newsletter du mois de janvier du pôle relais lagunes méditerranéennes

**Format** : article numérique (Cf. extrait en annexe 6).

**Tirage** : envoi numérique.

**Objectif général et contenus** : Le Parc naturel régional de Camargue gère les marais de Bourgogne, appartenant au Conservatoire du littoral. On y rencontre de nombreux milieux diversifiés abritant plusieurs espèces remarquables. Ces marais se découvrent en parcourant le sentier au départ du musée de Camargue.

En fin d'été, des travaux ont permis de combler une brèche de 4m sur la digue séparant le marais d'un canal de vidange. Deux ouvrages hydrauliques ont été posés afin de gérer les niveaux d'eau favorables à l'accueil des oiseaux. Cette restauration a été en totalité prise en charge dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

**Publics visés** : gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée

**Diffusion** : envoi numérique par mail

**Temps d'animation consacré** : 0,1 jour pour la rédaction et les corrections.

### Invitation presse à un chantier école pour des travaux de restauration d'îlots de nidification sur le site « Etangs et marais des salins de Camargue », appartenant au Conservatoire du Littoral

**Format** : invitation presse pour le chantier école du 29 mars 2018

**Tirage** : -

**Objectif général et contenus :** Le Parc naturel régional de Camargue réalise des travaux de restauration d'îlots de nidification dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur le site des anciens salins à Salin-de-Giraud.

**Publics visés :** grand public

**Diffusion :** articles encore non parus

**Temps d'animation consacré :** 0,05 jour pour la rédaction de l'invitation presse.

- En résumé, le temps consacré à la création ou à la mise à jour d'outils de communication est de **1,25 jours** sur la période concernée.

#### **4.2 Prises de contacts avec des partenaires potentiels :**

Aucun partenaire potentiel n'a été rencontré pendant la période concernée.

#### **4.3 Organisations de réunions d'information ou de manifestations :**

##### **Réception officielle des travaux de restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne**

**Objet :** Réception officielle des travaux de restauration hydraulique.

**Date :** Vendredi 10 novembre 2017 à 9h30.

**Lieu :** digue sud des marais de Bourgogne

**Publics visés :** partenaires publics, agents du Parc, entreprise GECO Ingénierie, presse & médias

**Bilan :** Participation de **12 personnes** (DDTM 13, agents du Parc, journalistes de « La Provence », chargés de mission du bureau d'études Oréade Brèche en charge de la rédaction du plan de gestion des marais de Rousty). Bonne appréciation des travaux réalisés.

**Temps d'animation consacré :** 0,5 jour pour la rédaction de l'invitation presse, l'organisation de la visite son déroulement et les réponses aux questions des journalistes.



**Document 10 :** Visite, réception officielle des travaux de restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne

## Présentation de Natura 2000 au Comité de soutien du Parc naturel régional de Camargue

**Objet** : Présentation du rôle du Parc et de ses missions dans l'animation de 8 sites Natura 2000.

**Date** : 6 décembre 2017

**Lieu** : siège administratif du parc naturel régional de Camargue

**Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

- En résumé, le temps consacré à l'organisation de réunions ou de manifestations est de **1 jour** sur la période concernée.

### **4.4 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire :**

Pour assurer la bonne cohérence des différents projets de territoire et leur intégration des enjeux et objectifs de Natura 2000, il est important que l'animateur se rende disponible pour participer à différentes réunions susceptibles d'entrer en synergie (ou en contradiction) avec l'animation du Docob, et y présenter la démarche Natura 2000 et/ou les enjeux du site.

Exemples :

- projets territoriaux liés à l'eau : SAGE, contrat de rivière,
- conseils municipaux ou intercommunaux,
- réunions socio-professionnelles : formation propriétaires forestiers, assemblée sociétés de chasse ou de pêche, réunions ou formation par la chambre d'agriculture,
- manifestations festives ou sportives liées au site, etc...

## Occupation du sol 2016 en Camargue

**Objet** : restitution de la campagne quinquennale d'occupation du sol en Camargue pour l'année 2016

**Date** : 30 mai 2017

**Lieu** : siège administratif du parc naturel régional de Camargue.

**Publics visés** : comité technique

**Bilan** : Présentation et Diffusion du compte-rendu

**Temps d'animation consacré** : 0,5 jour pour la participation à cette restitution.

## Accueil salinier

**Objet** : Dans le cadre du partenariat Parc naturel régional de Camargue / Office de Tourisme d'Arles sur le village de Salin de Giraud, des petits événements hebdomadaires sont programmés de juin à mi-août : **les pots d'accueil saliniers**. Ils ont fait intervenir différents acteurs du territoire, ainsi que des commerçants de Salin autour de produits de dégustation locaux.

L'animateur a été sollicité pour venir présenter le site Natura 2000, le Parc et apporter sa connaissance du territoire, et répondre à certaines thématiques envisagées pour ce public touristique.



**Date** : 25 juillet 2017.

**Lieu** : Office de tourisme de Salin-de-Giraud

**Publics visés** : grand public.

**Bilan** : Participation d'une dizaine de personnes. Bilan mitigé en raison de demande d'informations purement touristiques et non de connaissance du territoire.

**Temps d'animation consacré** : 0,5 jour pour la participation à cet accueil.

Réunion avec le bureau d'études Oréade-Brèche pour les plans de gestion des sites du Conservatoire du Littoral

**Objet** : Rédaction des plans de gestion de plusieurs sites du Conservatoire du Littoral (marais de Bourgogne, mas neuf, Sainte-Cécile).

**Date** : 12 octobre 2017

**Lieu** : siège administratif du parc naturel régional de Camargue

**Temps d'animation consacré** : 0,25 jour.

Dispositif de suivi du territoire (Observatoire Interparcs PACA) – Thématique « Biodiversité et ressources naturelles »

**Objet** : Identification des principales espèces à enjeux (et leurs habitats) avec Claire Tétré, chargée de mission scientifique au Parc. Le suivi de ces espèces permet de calculer des indicateurs pertinents pour suivre l'évolution de l'espèce et plus généralement exprimer certaines tendances en termes de biodiversité.

**Date** : 7 décembre 2017

**Lieu** : siège administratif du parc naturel régional de Camargue

**Temps d'animation consacré** : 0,75 jour.

Charte des manifestations éco-responsables, appliquée au « Grand raid de Camargue »

**Objet** : le Grand Raid de Camargue est une course pédestre de 100km ralliant Salin de Giraud à Vauvert (Cf. document 11). D'autres distances sont également proposées.



Document 11 : Coureurs du « Grand raid de Camargue » dans les salins du midi

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, l'organisateur a souhaité s'engager dans la charte des manifestations éco-responsables proposée par le Parc naturel régional de Camargue. Au delà de la mise à disposition du logo du Parc apposé sur les outils de communication, l'organisateur bénéficie d'un accompagnement de l'animateur Natura 2000 dans l'atteinte de ses engagements afin que la manifestation soit éco-responsable.

**Date** : 30 septembre 2017 (3<sup>ème</sup> édition), 29 septembre 2018 (4<sup>ème</sup> édition).

**Lieux** : Salin de Giraud, Saintes-Maries-de-la-Mer, Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi, Le Cailar, Saint Laurent d'Aigouze, Vauvert

⇒ **Temps d'animation consacré** : 1 jour.

**Description sommaire de l'action :**

- Rencontre avec le référent environnement et/ou le Président de l'association pour préparation de la charte des manifestations éco-responsables 2017 (07/06/17 et 18/08/17) ;
- Préparation du stand « Espaces naturels » à l'arrivée de la course, dans les arènes de Vauvert en collaboration avec l'association des amis des marais du Vigueirat et le Syndicat mixte pour la gestion et la protection de la Camargue gardoise ;
- Suivi du « Grand raid de Camargue », veille au respect de la charte la veille, au retrait des dossards, et le jour de la compétition (29 et 30/09/17)
- Réunion-bilan de la mise en œuvre de la charte des manifestations éco-responsables 2017 (20/11/17) ;
- Réunion préparatoire à la journée de sensibilisation des bénévoles du « Grand raid de Camargue » et à l'opération « 1 € par dossard » (14/02/18).

Présentation des travaux des stagiaires, saisonniers et contractuels accueillis au Parc naturel régional de Camargue

**Objet :**

Lundi 28 août 2017 : présentation du stage d'Anaïs Bonnet : "Fonctionnement hydrologique d'une zone humide en contexte méditerranéen sur le site Natura 2000 « 3 Marais » (marais de Port St Louis)" ;

Mardi 29 août 2017 : sessions de présentation des stagiaires

- 13h : "Evolution de la cartographie des habitats du domaine de la Palissade et du domaine public maritime" par Romy Sabathier ;
- 13h40 : "Suivi des populations de Triton crêté en basse vallée du Rhône" par Eliot Ugnon-Coussioz ;

Mercredi 30 août 2017, matin : sessions de présentation des stagiaires

- 9h : "Connaître les tendances démographiques des populations de Cistude d'Europe sur le long terme et adapter au mieux les actions conservatoires en leur faveur sur le site des "Étangs et marais salants de Camargue"" par Alexandre Crestey ;
- 9h40 : "Prospection génétique de la raço di Biòu" par Louise Icard ;
- 10h20 : "Appui à la réalisation d'un dossier argumenté sur la raço di Biòu" par Léa Lafournière ;
- 11h : "Appui à l'animation et la promotion en ligne de l'offre de randonnée du Parc naturel régional de Camargue" par Laurie Vanel ;
- 11h40 : "Appui au développement et à la valorisation de la marque "Valeurs Parc naturel régional de Camargue"" par Juliette Primpier.

Lundi 4 septembre 2017 : présentation du stage d'Alexis Chalard : "Mise en place d'un suivi de la fréquentation en mer et sur le littoral en Camargue" ;

Jeudi 21 septembre 2017 : présentation-bilan de la saison des écogardes ;

Mercredi 21 février 2018, matin : sessions de présentation des contractuels

- 1<sup>ère</sup> phase du projet de Route Equestre Camargue-Pays d'Arles, porté par le programme LEADER (projet réalisé grâce au partenariat PNRC et Marais du Vigueirat) par Manon Dervieux ;
- " L'agriculture de territoire dans les Parcs naturels régionaux de PACA" par Laurie Vanel.

**Date** : 29/08/17, 30/08/17, 04/09/18 et 21/09/17

**Lieu** : siège administratif du parc naturel régional de Camargue

**Temps d'animation consacré** : 1 jour.

### Fête du Parc naturel régional de Camargue

Objet : « *Le Parc naturel régional de Camargue assure sur son territoire, la gestion de milieux naturels remarquables en partenariat avec le Conservatoire du littoral, la Réserve naturelle nationale qui fête ses 90 ans cette année et le centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes, la Tour du Valat. Au coeur de ce territoire, le village du Sambuc, qui doit son nom à un arbuste, le sureau (Sambucus), est situé dans un secteur spécialisé dans l'élevage de manades de taureaux et chevaux, et la culture du riz. À proximité les Marais du Verdier, un exemple de gestion partagée, offre de nombreuses activités que le visiteur pourra découvrir lors de la Fête du Parc.* »

Les animateurs des sites Natura 2000 du Parc ont proposé un jeu qui ont permis d'en apprendre davantage sur les habitats et les espèces qui peuplent la Camargue. Ils ont également pu découvrir de manière ludique comment la biodiversité et l'élevage sont intimement liés.

Avant que la fête du Parc ne commence, l'animateur a proposé un footing nature de 7km autour des marais du Verdier (Cf. document 12), en écho au « Grand raid de Camargue », qui s'est déroulé la veille. L'objectif était de montrer également que pratique sportive et préservation d'un espace naturel sensible sont tout à fait compatibles.

- Réunion préparatoire en interne (28/08/17)
- Réflexion, fabrication des outils pédagogiques
- Repérage du parcours du footing et prise de contact avec les propriétaires / gestionnaires pour autorisation de traversée des parcelles.
- Tenue du stand (01/10/17).

**Date** : 1<sup>er</sup> octobre 2017

**Lieu** : Le Sambuc

**Temps d'animation consacré** : 2,25 jour.



Document 12 : Footing nature dans les marais du Verdier lors de la fête du Parc

- En résumé, le temps consacré à la participation à des manifestations ou de réunions sur le territoire est de **6,25 jours** sur la période concernée.

#### **4.5 Communication / Animation auprès des scolaires**

##### Entretien avec les étudiants

##### **Actions menées :**

- Echange avec Camille Fernez, étudiante à l'école d'architecture à Paris, dans le cadre de son projet scolaire (21/08/17).
- Rencontre d'Ana Cherenkova (03/12/17), étudiante photographe russe en Erasmus sur Arles, dans le cadre de son projet photographique sur l'eau.
- Entretien conseil avec Mélanie Delaballe (08/12/17) et Stéphane Etienne (14/11/17), dans le cadre de son projet de reconversion professionnelle.

**Temps d'animation consacré :** 1 jour

##### Intervention scolaire sur la laisse de mer dans le cadre de « Septembre en mer »

**Niveau :** 3ème et seconde du collège et lycée Henri Leroy de Port-Saint-Louis du Rhône

**Action menée :** Intervention auprès de 67 élèves et de leurs 4 enseignants sur la laisse de mer dans l'anse de Carteau. C'est principalement un nettoyage de plage (Cf. document 13) et une sensibilisation au tri des déchets qui a été effectuée au détriment d'une sensibilisation sur la richesse de la biodiversité littorale.

**Date :** 8 septembre 2017.

**Temps d'animation consacré :** 1 jour pour la préparation et l'intervention auprès des élèves.



Document 13 : Nettoyage des abords de l'anse de Carteau par les élèves du lycée Henri Leroy de Port-Saint-Louis du Rhône

- En résumé, le temps consacré à la communication ou la réalisation d'animation auprès des étudiants et scolaires est de **2 jours** sur la période concernée.

#### **4.6 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site**

##### Réunion régionale des animateurs Natura 2000

**Date** : 16 juin 2017

**Lieu** : CEREMA (Aix-en-Provence)

**Rôle de l'animateur** : participant et intervenant pour retour d'expérience sur la mise en œuvre de la charte des manifestations éco-responsables.

**Public présent** : animateurs Natura 2000 de la région PACA, services de l'Etat.

**Intérêt pour le site** : Informations et actualités autour de Natura 2000. Retour et partage d'expérience avec les autres chargés de mission.

**Temps d'animation consacré** : 1 jour.

- En résumé, le temps consacré à la participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site est de **1 jour** sur la période concernée.

- En résumé, le temps consacré à la mise en place de mesures de gestion (**code « COM »** dans le tableau RCPA) est de **10 jours** sur la période concernée.

## 5. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Cette catégorie d'action vise à décrire l'ensemble des contributions de l'animateur à d'autres programmations ou interventions de l'Etat, des collectivités, des partenaires socio-économiques sur le site.

Il s'agit donc de présenter les actions suivantes :

- Participation aux réunions techniques liées à d'autres projets de territoire : SAGE, Contrat de rivière, GIZC,
- Conseils aux services de l'Etat : travaux de sécurisation dans le DPF, le DPM,
- Conseils aux collectivités pour l'intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans les documents d'urbanisme (hors évaluation d'incidences),
- Conseils aux gestionnaires dans l'élaboration ou la révision de leur plan de gestion (aménagement forestier, plan simple de gestion...),
- Autres.

### Projet « Provence Grand Large »

**Objet** : Comité de pilotage de suivi du projet éolien flottant « Provence Grand Large », présidé par le Sous-Préfet d'Istres.

**Date** : 15 juin 2017 et 27 septembre 2017

**Lieu** : Sous-Préfecture d'Istres

**Temps d'animation consacré** : 1 jour.



Document 14 : Prototypage numérique d'une des éoliennes flottantes du projet « Provence Grand Large »

### Agro-écologie et riziculture : vers une utilisation d'auxiliaires

**Date** : 5 décembre 2017

**Maître d'ouvrage** : Groupe Chiroptères de Provence

**Rôle de l'animateur** : assistance technique lors d'une réunion préparatoire avec Emmanuel Cosson, directeur du Groupe-Chiroptères de Provence, et Romain Francou, du Syndicat mixte du Pays d'Arles en amont du dépôt d'un projet LEADER.

**Temps d'animation consacré** : 1,75 jours.

#### Commission thématique « Protection de la nature »

**Date** : 18 janvier 2018

**Maître d'ouvrage** : Parc naturel régional de Camargue

**Rôle de l'animateur** : préparation et animation de la réunion avec l'ensemble des collègues du pôle « Biodiversité et patrimoine naturel » (Cf. document 15). La majeure partie de cette réunion était consacrée au rôle du Parc dans l'animation des 8 sites Natura 2000 dont elle a la charge et au bilan de l'activité de ses animateurs Natura 2000.

**Temps d'animation consacré** : 1,5 jours.



Document 15 : Commission « Protection de la nature » au mas du Pont de Rousty

#### Réunion partenariale avec le Grand Port Maritime de Marseille

**Date** : 22 février 2018

**Maître d'ouvrage** : Parc naturel régional de Camargue et Grand Port Maritime de Marseille

**Rôle de l'animateur** : participation à la réunion technique, à la l'initiative du Grand Port Maritime de Marseille, afin qu'il soit plus accompagné par le Parc sur les questions de sensibilisation aux enjeux biodiversité sur le secteur de l'embouchure et de l'anse de Carteau. L'objet était d'organiser une rencontre afin de présenter les actions respectives et de discuter de potentielles collaborations à venir.

**Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

- En résumé, le temps consacré à la mise en place de mesures de gestion (code « GOUV » dans le tableau RCPA) est de **4,75 jours** sur la période concernée.

## 6. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

### 6.1 Organisation de la gouvernance du site

#### 6.1.a Organisation de réunion(s) du comité de pilotage :

Aucune réunion du comité de pilotage n'a été organisée pendant la période concernée. Conformément à la convention d'animation une réunion du copil sera organisée par année civile. La prochaine réunion aura lieu en 2018 pour la validation du volet marin du Docob « *Camargue* »

⇒ **Temps d'animation consacré** à la préparation et l'animation de cette réunion : 0 jour de travail.

#### 6.1.b Animation de groupes de travail :

Un groupe de travail a été organisé lors de la période concernée, concernant l'élaboration du tome 1 du volet marin du Docob « *Camargue* » :

**Acteurs concernés** : membres du comité de pilotage, partenaires contactés dans le cadre de l'étude socio-économique de l'anse de Carreau.

**Date** : 22 mars 2018.

**Lieu** : relais culturel des Saintes-Maries-de-la-Mer

**Temps d'animation consacré** : 1 jour

**Principales décisions prises** : pas de décision particulière, réunion de concertation permettant aux acteurs locaux d'apporter leur contribution au tome 1.

#### 6.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat :

##### Réunions et rencontres avec les services de l'Etat

Plusieurs réunions ou rencontres avec les services de l'Etat ont été organisées lors de la période concernée et ont été détaillées dans les chapitres concernés :

- Réunion de concertation préalable à l'animation et réunion interne préparatoire (RCPA, 29 & 30/05/17 ; 2 jour) ;
- Visites de terrain en amont du dépôt de demandes de contrat Natura 2000 (Cf. chapitres 1.1.b et 1.1.e.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 2 jour

De plus, les services de l'Etat sollicitent et sont de ce fait en contact direct avec l'animateur tout au long de l'année pour différents dossiers (contrats Natura 2000, MAEc, évaluation d'incidences, etc.)

➤ En résumé, le temps consacré à l'organisation de la gouvernance du site est de **3 jours** sur la période concernée.



## **6.2 Gestion administrative et financière**

### *6.2.a. Montages administratifs et financiers pour l'animation du site*

Le présent **rapport d'activité** (3,5 jours d'animation) constitue le bilan de la troisième année d'animation de la convention 2015-2018. En amont, une **demande d'acompte** (1,75 jours) a été effectuée, relative à la seconde année d'animation 2015-2018 du site « *Camargue* » (formulaires de demande de paiement complétés et signés, validation des demandes par la Trésorerie du Parc).

A chaque date anniversaire de la convention d'animation, une **RCPA** (1 jour) se tient avec les services de l'Etat afin de dresser le bilan de l'année écoulée et préparer la nouvelle. Le bilan de l'animation figure certes dans le rapport d'activités mais également dans le **tableau RCPA** (1 jour), qui est complété par l'animateur.

Il est également demandé aux chargés de mission des Parcs de réaliser leur bilan d'activités sous la plateforme *EVA* (0,5 jours). Ce site internet constitue un outil de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional.

La préparation de l'animation 2018-2021 a nécessité un travail conséquent (4,75 jours) de la part de l'animateur sur les tâches suivantes :

- Constitution et dépôt du dossier de demande de subvention, en réponse à l'appel à projets FEADER ;
- Renseignement du tableau prévisionnel RCPA pour la période 2018-2021 ;
- Préparation d'une délibération présentée au comité syndical pour l'animation 2018-2021 ;
- Sensibilisation des élus et des acteurs du territoire sur les rôles de l'animateur et de la pertinence du maintien des chargés de mission en poste, au moyen des commissions thématiques du Parc (« Protection de la nature » (Cf. chapitre 5) et « Ressources humaines »)), en collaboration avec la direction du Parc. Préparation du remplacement de l'animateur.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 12,5 jours de travail.

### *6.2.b. Recrutement ou encadrement de stagiaires ou collaborateurs*

Les actions menées par l'animateur pour/sur les stages consistent à rechercher/préparer des thématiques propres au site Natura 2000 « *Camargue* », à encadrer les stagiaires, le cas échéant, ou à intervenir, former les autres étudiants travaillant sur d'autres thématiques au sein du Parc.

Les actions spécifiques sont détaillées ci-après :

#### Présentation du dispositif Natura 2000 auprès des écoliers saisonniers et des stagiaires du Parc naturel régional de Camargue

**Actions menées :**

- Présentation du dispositif Natura 2000 auprès des écoliers accueillis lors de la saison estivale 2016 au Parc dans le cadre de leur formation (04/07/17).

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,25 jour

## Encadrement du stage « Mise en place d'un suivi de la fréquentation des aires marines protégées de Camargue »

**Actions menées :** En collaboration avec Delphine Marobin-Louche, l'animateur a participé aux tâches suivantes :

- Participation à des réunions techniques en partenariat avec Laurence Le Direach du GIS Posidonie (15/05/17) ;
- Points réguliers avec le stagiaire

C'est **Alexis Chalard**, étudiant en Master 2 Professionnel Océanographie spécialité Environnement Marin à Marseille qui a été recruté pour la réalisation de ce stage qui s'est déroulé du 6 mars au 6 septembre 2017.

⇒ **Temps d'animation consacré :** 3,5 jours

### **Résumé, extrait du rapport de stage d'Alexis Chalard**

*Suivre la fréquentation au sein d'une Aire Marine Protégée (AMP) permet de mesurer les pressions qu'y exercent les activités humaines sur l'environnement et, par conséquent, de mesurer l'efficacité des mesures de gestion prises sur un territoire donné. Or, cette donnée intéresse les gestionnaires d'AMP. La mise en place du suivi de la fréquentation sur la partie littorale et marine de la Camargue a nécessité la création de divers outils, une typologie de classification des usages, un zonage et des protocoles de comptages des différents usages. Le choix en matière de techniques de suivi s'est porté sur la réalisation de comptages en mer et à terre, accompagnés de l'exploitation de données en libre accès issues de MarineTraffic. La complémentarité de ces techniques, tout particulièrement des comptages, est intéressante. Les comptages terrestres sont plus simples à planifier et s'imposent, de plus, sur certaines portions du littoral trop éloignées en bateau. La réalisation des différents outils de suivi a été guidée le long de cette étude par le besoin d'apporter une donnée précise, localisée spatialement, mais qui reste toutefois simple d'interprétation. Les outils de suivis proposés au cours de ce travail serviront de base au suivi que le Parc mettra en œuvre dans les années à venir.*

## Recrutement et encadrement de collaborateurs

**Actions menées :**

- Point sur l'animation Natura 2000 « Camargue » avec Julie Walker (27/07/17), chargée de mission architecture-urbanisme. Partage des dossiers communs (avis sur documents de planification et des permis de construire, travaux en zone humide soumis à la loi sur l'eau, charte paysagère du Parc) ;
- Analyse des candidatures pour le recrutement du (de la) chargée de mission agro-écologie.
- Retour sur la campagne MAEc 2015 avec Nathalie Vanherle (05/02/18), chargée de mission agro-écologie Inter-Parcs.
- Recrutement de la chargée de mission « Elaboration du tome 2 du volet marin du Docob « Camargue » » (08/01/18) à l'Institut marin du Seaquarium du Grau du roi.

⇒ **Temps d'animation consacré :** 1,25 jour

### Projet de service civique sur la thématique des acteurs de l'eau en Camargue

**Actions menées :** Projet de Romy Sabatier, stagiaire en charge de la réalisation de la cartographie des habitats au domaine de la Palissade Avis technique sur la méthodologie employée. Réflexion au sujet d'un potentiel service civique avec Lydie Catala-Malkas, chargée de l'action éducative et des suivis botaniques au Parc naturel régional de Camargue. Ce projet n'a pas vu le jour suite au recrutement de Romy Sabatier en Bretagne.

⇒ **Temps d'animation consacré :** 0,25 jour

### Projet de projet tutoré pour l'inventaire des gîtes potentiels pour les Chiroptères dans le delta du Rhône

**Actions menées :**

- Réunion préparatoire avec Samuel Périchon (10/10/17), enseignant en BTS « Gestion et protection de la nature » (GPN) au lycée agricole Aix-Valabre pour un projet tutoré pour inventorier les bâtiments, tels que les transformateurs désaffectés, comme sites d'accueil potentiels à Chiroptères. Ce projet n'a pas pu voir le jour faute de temps disponible de l'animateur. Le projet s'est néanmoins réalisé sur les bords du Rhône, dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 « Petit Rhône » et « Rhône aval ».

⇒ **Temps d'animation consacré :** 1 jour

### Recrutement d'un stagiaire puis d'une junior-entreprise et enfin d'un prestataire pour la rédaction du tome 2 du volet marin du Docob « Camargue »

**Actions menées :** Recrutement d'un stagiaire puis d'une junior-entreprise puis d'un prestataire (chargée de mission) pour la rédaction du tome 2 du volet marin du Docob « Camargue ».

⇒ **Temps d'animation consacré :** 5,25 jour

- En résumé, le temps consacré à la gestion administrative et financière du site est de **24 jours** sur la période concernée.

## **6.3 Compléments ou mise à jour du Docob**

### Contexte

Le Docob « Camargue » tel que nous le connaissons aujourd'hui ne concerne que la zone spéciale de conservation (ZSC). En effet, l'extension du site sur la partie marine (ZPS) jusqu'à 12 milles nautiques des côtes et l'intégration de l'anse de Carteau au site n'est intervenue qu'en 2008 alors que la rédaction du Document d'objectifs avait déjà débuté. En accord avec les services de l'Etat, le choix entrepris a été de compléter la partie marine du Docob allant jusqu'aux 12 milles nautiques pendant l'animation de ce même Docob.

Plusieurs programmes (CARTHAM et PACOMM) ont été réalisés permettant de rédiger le tome 1, correspondant au diagnostic écologique du territoire. Il convenait donc de compléter les connaissances d'un point de vue socio-économique.

Le Parc naturel régional de Camargue a ainsi retenu le bureau d'études ASCONIT Consultants qui a notamment eu pour mission de l'appuyer dans son mandat d'opérateur et compléter le document d'objectif par la réalisation d'une étude socio-économique de l'anse de Carteau et de l'ensemble du domaine marin de la zone de protection spéciale « *Camargue* ».

D'une manière générale, l'objectif était de connaître, de la manière la plus exhaustive possible (d'un point de vue quantitatif, qualitatif et spatial), l'ensemble des activités socio-économiques présentes sur le secteur étudié.

Cet état des lieux permettra a permis d'identifier les différentes interactions des activités entre elles ainsi que sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires existants sur le territoire. Ce travail a également fait l'objet d'une cartographie détaillée.

### Objectifs

Le travail de rédaction du Docob consiste donc à exploiter (compléter, synthétiser, reformuler) l'ensemble de ces 3 états des lieux biologiques et écologiques ainsi que le diagnostic socio-économique pour aboutir au tome 1 du Docob.

### Avancement

Pour la dernière année de la période d'animation 2015-2018, conformément à ses engagements, le Parc naturel régional de Camargue a souhaité aboutir à la rédaction du volet marin du Docob « *Camargue* ». C'est pourquoi une grosse partie du temps d'animation de cette période a été consacrée à la rédaction du tome 1. L'atlas cartographique, a également été réalisé en collaboration avec Philippe Isenmann, chargé de mission SIG au Parc. Néanmoins, au regard du temps imparti, il est rapidement semblé évident de confier la rédaction du tome 2 à une tierce personne. Un temps important a été consacré à la réflexion et à la recherche d'une solution :

- au départ un stagiaire, solution infructueuse faute de candidat en cette période de début d'année (septembre à décembre) ;
- puis la réflexion s'est tournée vers les junior-entreprises, associations issues des étudiants en agronomie notamment. Cependant la tâche demandée était trop important par rapport à la charge pouvant être endossée par ces associations d'étudiants ;
- la direction du parc naturel régional de Camargue n'a pas souhaité procéder au recrutement d'un chargé de mission afin de ne pas augmenter l'effectif de son personnel.
- Finalement le Parc naturel régional de Camargue a opté pour le lancement d'une consultation simple afin de confier cette mission à un prestataire. C'est l'Institut Marin du Seaquarium du Grau-du-Roi qui a été retenu pour l'appuyer dans cette mission.

### Méthodologie de suivi de la rédaction en interne

Sur proposition de Laure Bou, directrice adjointe, l'animateur effectue depuis le 10/11/16 deux jours de télétravail qui lui permettent de se consacrer uniquement à la rédaction du Docob. Cette solution étant efficace, l'animateur se rend en moyenne une fois par mois au domaine de la Palissade à Salin de Giraud afin de se consacrer à la rédaction et partager certains dossiers avec les collègues présents sur place.

Des points d'avancement réguliers ont été réalisés en interne (avec Stéphan Arnassant, chef de pôle, Laure Bou, Delphine Marobin-Louche chargée de mission littoral et milieu marin.

C'est Cécile Moncourtois, qui a été recrutée par l'Intitut marin du Seaquarium afin de rédger le tome 2. Pendant 4 mois, basée au siège administratif du Parc, elle a réalisé les activités suivantes :

- Recherche bibliographique
- Rédaction du tome 2 du Docob (élaboration/mise en page de fiches action en lien avec les membres concernés de l'équipe du Parc)
- Participation aux réunions liées à l'élaboration du document d'objectifs (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), groupes de travail...).

Des points réguliers ont été réalisés avec l'animateur Natura 2000 et la chargée de mission littoral et milieu marin.

### Echéancier

Plusieurs échéanciers ont été transmis aux services de l'Etat mais qui ont été difficiles à tenir en raison de la difficulté d'évaluer le temps nécessaire à la finalisation du dossier et du temps consacré à l'animation qui demeure l'activité principale de l'animateur.

- En résumé, le temps consacré à la rédaction du Docob est de **18 jours** sur la période concernée.

### **6.4 Élaboration de la charte**

Faute de temps, sa rédaction sera réalisée dans le cadre de la convention d'animation 2018-2021.

### **6.5 Autres actions**

Cette rubrique concerne le temps d'animation générale du site, qui ne rentre dans aucune des catégories listées ci-dessus. A titre d'exemple (liste non exhaustive) :

- Réunions du personnel, réunions de pôle, réunions inter-pôles (« Biodiversité et patrimoine naturel » et « Gestion des terrains naturels », réunion communication (16/03/17, 03/05/17, 05/09/17, 07/09/17, 07/09/17, 18/09/17, 18/09/17, 05/12/17, 18/12/17, 02/02/18, 05/03/18) ;
- Entretien individuel (10/01/18) ;
- Transmission de couches SIG, réalisation de cartographies
- Accompagnement/conseil de collègues sur d'autres dossiers (ex : Triton crêté, Rhônman race, demandes d'acompte convention d'animation, etc.)

- En résumé, le temps consacré aux autres actions du site est de **115,75 jours** sur la période concernée.

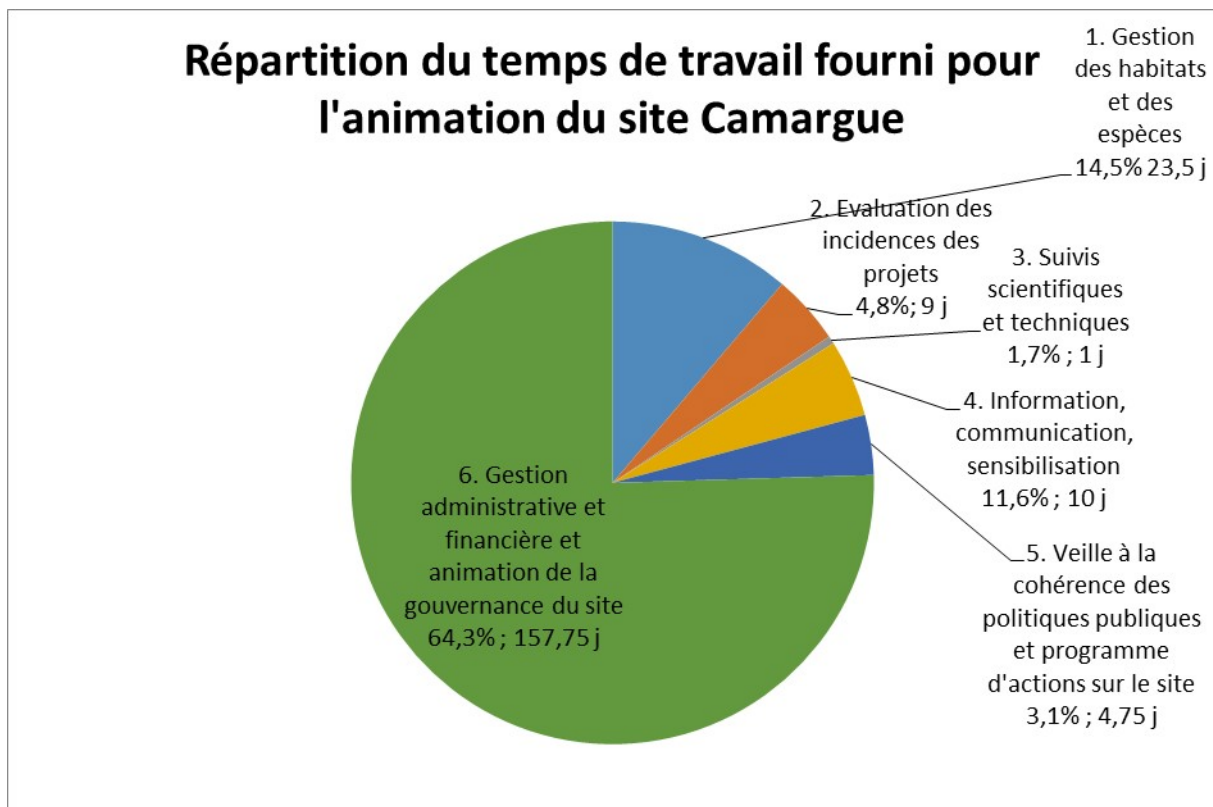
➤ En résumé, le temps consacré à la mise en place de mesures de gestion (code « FINAN » dans le tableau RCPA) est de **157,75 jours** sur la période concernée.

### 3. Synthèse

⇒ Temps d'animation consacré à l'animation sur la période 2016-2017 : **206 jours**

#### Evaluation de la pertinence de l'animation

Un grand nombre d'actions, projets, ont été conduits durant la période 2017 – 2018, comme en témoigne le présent rapport d'activités. L'ensemble des thématiques traitées par l'animateur peuvent être rassemblées dans le camembert ci-dessous. A changer et à compléter avec le doc idées rapp. act. présent sur la clé.



Document 16 : Part (en nombre de jours et % de temps) consacré à chacune des catégories d'action

- 1) Ce graphique met clairement en avant l'**activité de gestion administrative** et financière du site. En effet, cette catégorie compte un grand nombre de jours car elle rassemble **l'animation générale du site ainsi que l'ensemble des tâches n'ayant pu être placées dans les autres catégories**. Elle s'est vue particulièrement augmenter durant cette seconde année d'animation (plus de 24 jours par rapport à 2016-2017 et 48,5 jours par rapport à 2015-2016) notamment à cause du temps important consacré (18 jours) à la rédaction du volet marin du Docob « *Camargue* ».

On notera également un temps conséquent (7,75 jours), consacré au rapportage (compte-rendu d'activité, remplissage du tableau RCPA et de la plate-forme EVA) de l'animation.

- 2) La seconde catégorie d'activité qui a sollicité un important investissement de la part de l'animateur a sans conteste été la **gestion des habitats et des espèces**.  
La part du temps qui y a été consacrée a bien diminué par rapport à la période précédente (7 jours de moins) du fait de l'importante diminution de temps consacré à l'animation. Le temps consacré reste néanmoins conséquent avec les contrats Natura 2000 qui ont été souscrits.
- 3) Même si elle reste faible (4,8%) par rapport à l'activité globale de l'animateur, le nombre de jours consacré à l'évaluation des incidences reste stable par rapport à la période précédente mais avait doublé par rapport à 2015-2016. On notera toutefois que la moitié du temps consacré aux évaluations d'incidences a concerné le dossier de M. Pombo.

### Evaluation de l'efficience de l'animation

Malgré les difficultés rencontrées lors de cette 3<sup>ème</sup> année d'animation, plusieurs dossiers peuvent être remarqués :

- Signature de 2 contrats Natura 2000 portant sur les terrains du Conservatoire du Littoral, gérés par le Parc (restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne et restauration d'îlots de nidification par rechargement en sable coquiller). Ce dernier contrat a permis la mutualisation de travaux en concernant 3 sites Natura 2000 à la fois.
- Pour suite du partenariat avec les organisateurs du « *Grand raid de Camargue* » dans une démarche éco-responsable
- Partenariat avec le CestMéd sur le premier contrat Natura 2000 marin, inter-régional, concernant l'identification de sites de ponte de tortues caouannes à l'aide de chiens renifleurs.

Les dossiers d'évaluation des incidences prennent également de plus en plus d'ampleur. Bien que la majeure partie de l'activité consiste à répondre aux sollicitations des services de l'Etat, ce dispositif permet d'entrer en contact avec les porteurs de projets et à entreprendre des collaborations spécifiques avec certains d'entre eux. En complément du volet d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, on notera l'assistance technique apportée aux services de l'Etat, au bureau d'études et à M. Pombo dans son projet de pêche récréative.

D'une manière générale, l'animateur est très sollicité sur les différentes composantes de sa mission (évaluation des incidences Natura 2000, réponse aux services de l'Etat, enquêtes, demandes d'informations sur Natura 2000 ou le site, etc.). La rédaction du volet marin du Docob reste de loin l'activité la plus chronophage et mobilisatrice.

De ce fait, l'animateur n'a pas le temps d'entreprendre des dossiers qui sont importants pour la préservation de la biodiversité à l'échelle du site. Plusieurs dossiers sont ainsi négligés ou abandonnés, tels que :

- Les sorties en mer (aucun jour au cours de cette période). Limitation du suivi de la gestion des réserves marines, de la concertation à Port-Saint-Louis du Rhône pour la rédaction du Docob ;
- Pas de participation aux suivis naturalistes et scientifiques (Crapaud calamite, Chiroptères, lézard ocellé, cartographie de l'herbier de zostères du golfe de Beauduc...) ;
- Abandon de la coordination des suivis chiroptères en Camargue. Dossier confié à Célia Grillas.
- Pas de recrutement de stagiaires, pas de thématique à proposer car pas de temps à y consacrer et encore moins à les encadrer ;
- Des projets repoussés lorsque le Docob sera finalisé (ex : mise à jour de la cartographie des habitats) ;
- Pas de participation aux séminaires ;
- Pas d'inscription à des formations ;
- Pas de démarchage de bénéficiaires potentiels de contrats Natura 2000 (ex : Laure vadon) ;
- Certaines activités chronophages se déroulant hors des horaires de travail, se font sur des heures non récupérées (ex : réunions avec les organisateurs du Grand raid de Camargue, journée de sensibilisation des bénévoles du Grand raid de Camargue,).
- Renoncement à certaines réunions de suivi des MAEc avec la Région alors que l'animateur en possède la maîtrise et l'historique du dossier ;
- La participation aux évènementiels du Parc (fête du Parc, arrachage jussie, etc.) qui font pourtant de la vie du Parc se font sur du temps personnel.
- Pas de participation à l'appel des collègues gardes du littoral en renfort de travaux de gestion (pose de clôtures, mise en place de radeau à Sternes, etc.)
- Abandon de la participation au plan national de gestion pour la Barge à queue noire. Il n'y aura donc pas de « volet Camargue ».
- Pas de suivi du dossier guide de bonnes pratiques canaux et roubines.
- Implication insuffisante dans le suivi du stagiaire Alexis Chalard pour la mise en place de suivis de fréquentation sur le littoral camarguais
- Pas de temps pour s'engager dans le montage d'une doctrine autour des travaux en zone humide, à la demande de la DDTM 13.
- Renoncement au projet tutoré avec les étudiants de BTS GPN du lycée agricole Aix-Valabre

En d'autres termes, on notera ainsi une perte d'efficacité dans l'animation.

Il faut en effet noter que les crédits alloués pour l'animation ne sont que de 1 ETP pour 221 000 ha ! De plus la rédaction d'un document d'objectifs fait généralement l'attribution de crédits pour 1 ETP pour 2 ans ! Le temps consacré à l'« *animation quotidienne* » constitue un élément d'explication dans le retard de la rédaction du volet marin du Docob Camargue mais se voit elle-même réduite à cause du même dossier.

L'affectation de 2 ETC pour l'animation du site « Camargue » (1 pour l'aspect gestion et suivis scientifiques et le second pour la partie administrative, serait tout à fait justifié)

### Perspectives pour l'animation

Le premier objectif reste la finalisation de la rédaction du volet marin du Docob « Camargue » : apporter les corrections au tome 1 et aux fiches-action du tome 2 à l'issue des remarques formulées lors du CSRPN et des réunions de concertation, finaliser l'atlas



cartographique, élaborer la charte Natura 2000 terrestre et marine, rédiger les volumes de synthèse relatifs aux 2 tomes, organiser un comité de pilotage de validation du Docob et suivre l'approbation de l'ensemble de ces documents.

Une fois que l'arrêté d'approbation du Docob sera délivré, il s'agira alors de mettre en œuvre les actions sur la partie marine dans le cadre de la prochaine convention d'animation.

De la même manière, il s'agira de mettre en œuvre les actions qui n'ont pas pu être réalisées dans le cadre de la présente convention d'animation (Cf. paragraphe évaluation de l'efficacité de l'animation) et de poursuivre la mise en œuvre des actions contractuelles.

D'ici là, les premières actions du Life Marha devront débuter en 2018.

## **Annexes**

### **Annexe 1 : Tableau des mesures MAEc**

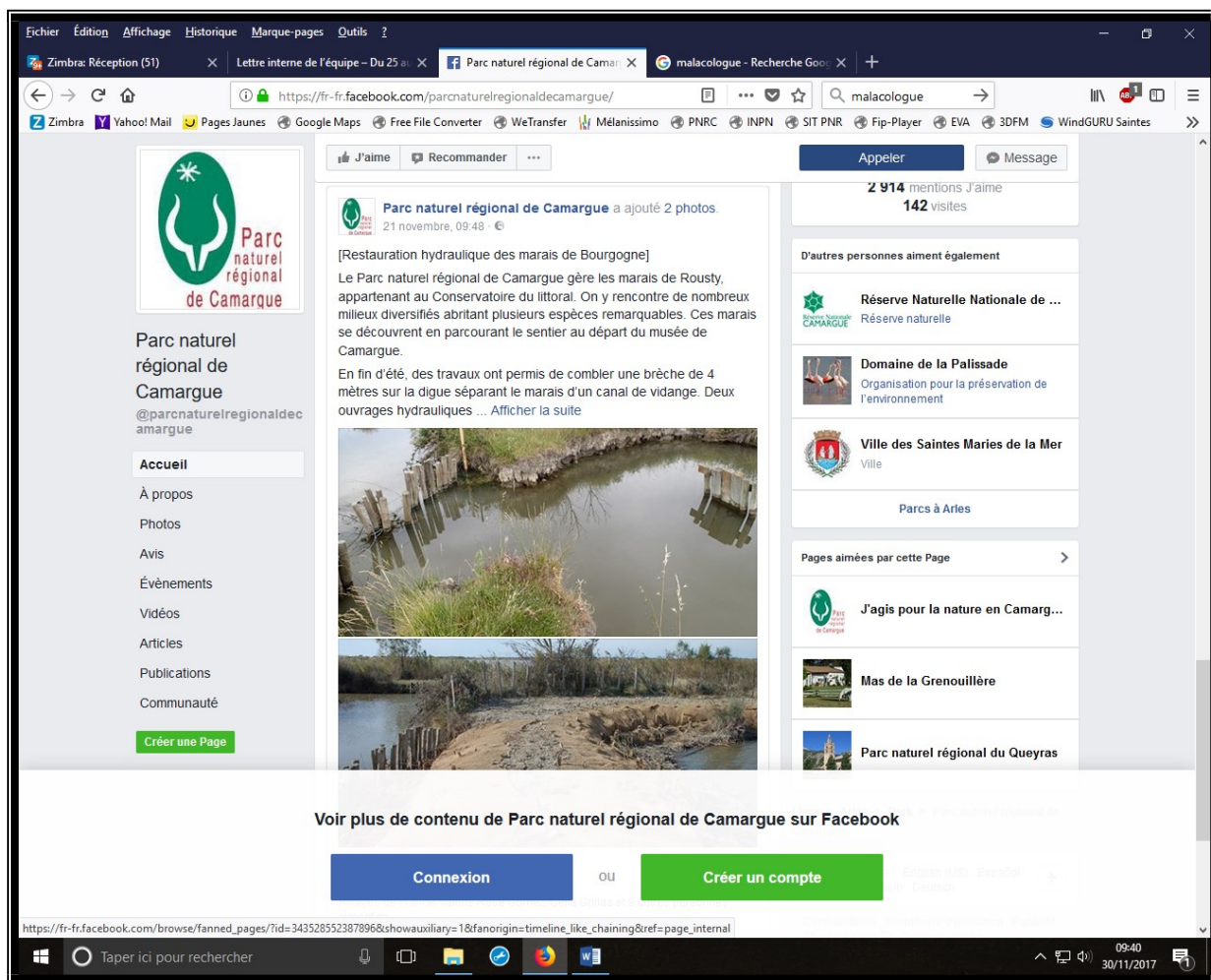
## **Annexe 2 : Lettre d'information n°5 Natura 2000 dans le delta du Rhône**

**Annexe 3 : Capture d'écran du reportage télévisé sur les travaux de neutralisation électrique dans l'édition régionale du 19/20 « Provence Alpes » en date du 20 septembre 2017 et parution d'un article dans la lettre de liaison d'Enedis**



**Annexe 4 : Article paru dans l'édition du 21 novembre 2018 de « La Provence »  
sur les travaux de restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne**

## Annexe 5 : Capture d'écran du post paru sur la page Facebook du Parc, le 21 novembre 2017, à propos des travaux de restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne



## Annexe 6 : Capture d'écran de la newsletter du mois de janvier du pôle relais lagunes méditerranéennes sur les travaux de restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne

